

Octobre-Décembre 2019

LE VENT DES BANCELS

N°124

Prix de vente au
numéro : 6,50 euros

VIVRE DES CÉVENNES
AU MONT-LOZÈRE

PONT DE MONTVERT -
SUD MONT LOZERE
VENTALON EN CEVENNES

Edito ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

A quoi résistons-nous ?

Brise municipale ● ● ● ● ● ●

*David Monier, de la piste aux
étoiles...*

Bise-Art, Blizart ● ● ● ● ● ●

*La Racine Bleue, une boutique
en ligne écoresponsable et locale*

Aura Rossa ● ● ● ● ● ● ● ●

*Crevarèm pas de fam: Lèu lèu l'estron
Burger dins las nòstras siètas*

Ah Lisez ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

*Une Cévenole sur les traces
de Robert Louis STEVENSON*



**De la tour de
l'horloge
à l'Estournal**

Œil du cyclone

A quoi résistons-nous ?

Pourquoi cette question ?

Dans le n° 119 du VENT DES BANCELS, l'article de Jean-Marie PERRET intitulé « L'esprit de résistance » avait attiré mon attention - outre mon admiration - et je m'étais posé la question : et nous, habitants de ces petites communes d'une centaine à peine ou de quelques centaines d'habitants, à quoi résistons-nous ? D'autant qu'à la fin de son article, il écrivait : « Ce n'est pas résister pour résister. C'est une résistance qui résiste à ce qui se détourne de l'humain et qui s'intéresse à l'accueil, à l'entraide, à la solidarité. C'est, je pense, ce qui se passe ici, ce que vous vivez au quotidien. Un lieu comme le bistrot de L'Espinassas, avec ce qu'il représente, c'est essentiel, c'est indispensable pour entretenir la flamme ! ... ». Grand merci, Jean-Marie PERRET !

Installations

Dès la fin des années soixante-dix, et dans les années quatre vingts et les suivantes (et ça me semble durer encore), se sont installés sur ce territoire peu peuplé des « néo-cévenols ». Je peux dire « nous » puisque j'en fais partie. Il y restait bon nombre d'anciens cévenols, dont certains considéraient ne pas disposer des ressources nécessaires pour s'installer à la ville, ne faisaient donc pas le choix de rester dans leur Cévenne natale, mais s'y maintenaient par nécessité. D'autres, et je me souviens particulièrement de Paul LARGUIER du Puech, considéraient - et Paul ne se privait pas de l'affirmer - qu'ils n'étaient « pas assez bêtes pour partir en ville ». Eux avaient fait le choix de rester, et nous nous sentions assez proches, à cet égard et à bien d'autres.

Parmi ceux qui avaient fait le choix d'y habiter, il y avait en commun le refus d'habiter un milieu urbain. Or ce n'était pas très facile car la propagande ambiante - avouée ou sournoise - des médias martelait l'idée que le seul avenir était en ville, plutôt que de « s'enterrer » à la campagne. C'est là la première idée à laquelle nous avons résisté, celle de la résignation à l'exode rural et à la pression qui poussait vers les villes.

Des doutes sur le succès et la pérennité

Ce choix impliquait beaucoup d'efforts physiques : remettre en état un jardin, une châtaigneraie, un verger, restaurer une ruine... Justement ce qu'avaient fui les cévenols qui étaient partis. Bon nombre d'entre eux avait du mal à comprendre comment et pourquoi nous avions choisi ce que les plus adaptables d'entre eux avaient refusé et fui, réussissant souvent leur adaptation à un milieu urbain dont ils n'avaient pas l'expérience : c'était une démarche inverse de la nôtre, mais elle demandait aussi une faculté d'adaptation qu'admiraient leurs proches qui étaient restés avec l'idée que le salut était en ville.

Leurs proches restés au pays avaient du mal à comprendre et admettre le bien fondé de notre démarche, et dans les débuts ont souvent affirmé que rien que les premières chutes de neige importantes (en 78 et 86) allaient entraîner que les rats quittent le navire définitivement... Pourtant j'ai le souvenir d'avoir alors, avec quelques collègues récemment installés, porté secours ou rendu visite à des habitants traditionnels âgés, coincés depuis longtemps dans la neige, cela grâce à notre utilisation et expérience du matériel de ski de randonnée que nous avions... en tant qu'anciens citadins ayant naguère pratiqué ce sport-loisir !

Comment ça a dépassé la quarantaine

Il a fallu beaucoup de détermination. Je ne dirai pas : d'obstination, considérant que c'était surtout gratifiant. Ce qui a motivé et mis en œuvre l'énergie personnelle et collective me paraît être l'attraction qu'a continué à exercer, sur nous autres néo-cévenols, et anciens ayant choisi de rester, le fait d'être proches de la nature, quitte parfois à lutter contre elle, le plaisir à pratiquer des activités collectives bénévoles, la passion de participer au développement de nos petites communes, d'y créer ou consolider des écoles, crèches, centres culturels, foyers ruraux (REGAIN fête ses 30 ans dimanche 24 novembre prochain), restaurant, activités artisanales, culturelles et sportives régulières, et d'en trouver les financements nécessaires, avec souvent à la clé beaucoup de bénévolat et d'actions collectives. Ne nous y trompons pas : si nous avons réussi à trouver les financements nécessaires à la réalisation de nos projets, c'est parce que nous avons convaincu les financeurs (et merci à eux de la confiance qu'ils nous ont faite) de la légitimité de notre combat, nous avons été reconnus. Alors

●●● qu'au début, on passait pour des fous, et on l'a assumé. Peut-être on l'était, mais c'était sur le long terme, et il n'a pas été nécessaire de nous enfermer, tout le monde soit s'y est habitué, soit a considéré qu'on n'était, les uns et les autres, pas si fous que ça. Pas de quoi fouetter un chat.

Pas facile, surtout au début

Je me souviens qu'au début des années quatre vingts, après avoir facilement convaincu Etienne PASSEBOIS, maire de St FREZAL depuis 77, du besoin d'une salle polyvalente sur la commune, nous avons appris qu'à sa première demande d'aides il lui avait d'abord été répondu : « Pour qui tu te prends ? », et qu'il avait ensuite découvert tout seul que la construction conjointe d'un atelier, d'un appartement et d'une salle polyvalente était financée à 80 %, rendant l'opération possible, réalisée en 87 si ma mémoire ancienne ne me fait pas défaut - j'invite les lecteurs à vérifier et corriger s'il y a lieu.

En 79, conscients que nous étions, nouveaux installés des communes de St Frézal, St Andéol, St Maurice, Vialas et St Privat, de l'ignorance totale dans laquelle nous étions tenus par les administrations, nous avons ressenti le besoin de nous rassembler en une association qui s'est intitulée « Association des Résidents Permanents du Ventalon », destinée à nous faire entendre desdites administrations et institutions. Les mauvaises langues disaient « Association des résidus permanents du pantalon ». Du reste, si nous n'arrivions pas à être pris en compte par les organismes de développement, c'est bien parce que le développement de ce secteur n'était, tout simplement, pas prévu du tout, surtout sous forme d'installation de néoruraux. Or nous entendions bien qu'il le soit, ne serait-ce qu'en tenant compte de notre présence. En 86, considérant que nous nous étions finalement fait entendre, l'association a cessé de se réunir.

Plus facile aujourd'hui ?

Il apparaît que nous avons résisté - à la fatigue physique ; - à la pression des médias qui dévalorisent ce qui est rural ; - au scepticisme d'individus, d'administrations et d'institutions sur l'avenir et la pérennité de notre démarche ; - à la difficulté même de ce que nous avons entrepris ; - aux privations des premières années, renonçant souvent à beaucoup de confort. Et j'en oublie probablement...

Ceux de nos enfants qui ne sont pas partis ailleurs n'ont pas connu les mêmes difficultés que nous, mais il s'en est créé d'autres, et ils n'ont pas nécessairement la vie plus facile, avec la dégradation de la situation économique en particulier... Qu'en pensent-ils ? On serait curieux de le savoir - à moins qu'ils n'aient même pas le temps d'écrire dans la presse locale, à moins que seuls les retraités aient ce loisir...

Tout est relatif...

On pourrait être tenté, en montant en épingle toutes les difficultés que nous avons surmontées, tous les paris que nous avons gagnés, tout ce à quoi nous avons résisté, de se vanter, de bomber le torse, de s'envoyer des fleurs... Inavouable ! On n'est pas comme ça ! Voyons plutôt en quoi nous avons échoué, après le grand rêve soixante-huitard de changer la vie, de demander (et d'obtenir) l'impossible !

Bon, on a fui la ville, ses pollutions et délinquances, critiqué la société industrielle, vécu plus près de la nature, et tout ça et tout ça... Qu'en est-il ? Où en sommes-nous ? Avons-nous réussi - à produire notre propre nourriture ? Non, ou pas complètement ; - à abandonner l'usage des productions industrielles ? Non, nous sommes très dépendants, par exemple, et entre autres, de l'automobile, en l'absence - ou l'impossibilité - de transports en commun... Nombreux sont les échecs, que peuvent nous jeter à la figure nos détracteurs- contradicteurs. A bien des égards, notre vie n'est pas si différente de celle des citadins. Nous considérons, au moins, qu'elle est plus agréable.

En fait, le mouvement dans lequel nous sommes nous permet seulement de tenter de limiter les dégâts que comporte la vie urbaine, de refuser l'idée du tout urbain et du tout industriel. Comme disait la chanson, « c'est beaucoup et c'est bien peu... ». Nous y avons consacré une partie importante de notre énergie, de notre aptitude à réfléchir et à choisir. Ce à quoi nous avons résisté ? C'est essentiellement l'inverse de ce que nous avons choisi. Ce que nous avons choisi, me semble-t-il, c'est l'adaptation à un monde hyper-rural.

P. S. J'ai essayé de ne pas prétendre à l'objectivité, me contentant de livrer mes souvenirs et impressions : je suis donc, jusqu'au cou, dans la subjectivité. Je l'assume, et même, tiens, le revendique.

■
Jacques Hugon



Ta passion pour la cuisine était-elle liée à un atavisme familial ? Tes parents étaient eux-mêmes cuisiniers ?

Pas du tout. Ma mère cuisinait bien mais j'ai commencé à aimer la cuisine en feuilletant des livres de cuisine. Cela me paraissait magique, comme une chimie mystérieuse.

J'ai passé 6 ans sur la Côte d'Azur où j'ai beaucoup bougé pour apprendre. En 1994 je quitte la Côte d'Azur pour les gorges du Verdon. Je prends mon premier poste à responsabilités, en tant que chef de cuisine, à « La bonne auberge », à Moustiers-Sainte-Marie. Petit à petit j'y bouscule les codes de la cuisine traditionnelle. Puis le patron m'en confie les rênes et cela devient

ma première affaire. J'y suis resté 6 ans.

Pour raisons personnelles, je décide de partir à Paris en 2000. Je travaille pour Michel Rostang (2 étoiles au Michelin), puis pour les frères Blanc dans une des plus grandes brasseries parisiennes... J'enchaîne les expériences passionnantes et très formatrices. Mais au bout de quelque temps, je commence à me lasser du rythme des restaurants gastronomiques. J'ai envie de plus de souplesse. A cette époque j'obtiens la garde de mes deux enfants et j'ai besoin de me libérer les soirs et les week-ends.

Je pars donc travailler pour la société de restauration la Sogeres en secteur entreprise. Je deviens chef exécutif à la Tour Elf. 2200 couverts à sortir tous les midis. 60 personnes qui travaillent

sur le site dont la moitié en cuisine. J'y ai beaucoup appris en terme de gestion et de management. Le budget à gérer était énorme. Ma société était en contrat avec TF1 et cela ne se passait pas très bien. Il était nécessaire de relever le niveau de la prestation pour ne pas perdre le contrat. Je commence donc à travailler à TF1 en collaboration avec un autre chef de renom. Le défi relevé j'y suis ensuite nommé gérant d'entreprise. 45 personnes à gérer. 1200 couverts à sortir tous les jours, des buffets dans les étages, des cocktails... Beaucoup de souvenirs et de rencontres. C'est aussi cela qui est passionnant dans la gastronomie : on y rencontre énormément de gens.

Sogeres m'envoie également faire l'ouverture de restaurants, former les chefs. Je travaille aussi sur les sites de Roland-Garros, et les Hippodromes de Vincennes...

On me propose le poste de directeur adjoint de la restauration à Roland-Garros. Mais nous décidons de tout plaquer ! Caroline souhaite reprendre des études pour devenir sage-femme. La Belgique est le pays qui s'y prêtait le mieux. On s'est donc installé à Bruxelles en janvier 2005.

J'envoie un CV, et je suis recruté par Sodexo Belgique. Mais cela ne me plaît pas. La cuisine n'est plus le centre de l'entreprise. Ce n'est pas ma philosophie de la restauration. Ma belle-mère, qui habitait déjà en Belgique, me propose alors de repartir dans l'aventure de la cuisine à taille humaine et d'ouvrir un restaurant en collaboration avec elle. J'hésite mais pas très longtemps...

En juin 2005 je quitte Sodexo. En juillet 2005 on achète un restaurant qui ouvrira en octobre 2005. On l'appelle « Madou's provence » ! Cela devient très rapidement un restaurant gastronomique même si ce n'était pas l'intention initiale... Je suis rattrapé par mon parcours !

On acquiert rapidement une belle notoriété. Le restaurant est remarqué par les guides Michelin, Gault et Millau, Delta, le guide Gastronomica qui référence les 900 meilleurs restaurants Bénélux... On obtient également des prix culinaires. Je m'y plais à y faire

une cuisine très technique, avec de beaux produits. La maîtrise des cuissons est primordiale.

Mais alors comment as-tu découvert Ventalon en Cévennes? Qu'est-ce qui t'a poussé à venir t'installer ici?

10 ans s'écoulaient au sein de « Madou's Provence ». On fait le point avec Noëlle, ma belle-mère et associée. Elle approchait des 60 ans et ne se voyait pas maintenir ce rythme 10 ans de plus. De mon côté, je ne voulais pas m'associer avec quelqu'un d'autre. Dans ce cas, que faire avec nos compétences? Pour allier cuisine et accueil, on s'oriente vers la création de chambres et table d'hôtes. On commence à prospecter dans la Drôme, le Sud-Ouest. On ne trouvait rien et on désespérait un peu. C'était trop cher, ou avec trop de travaux. Puis par hasard Caroline trouve une annonce concernant Saint Frézal de Ventalon... On est tout de suite tombé sous le charme du lieu. On arrive ici en 2015. On vend notre restaurant bruxellois en décembre 2015 et on repart de zéro pour une nouvelle aventure en créant « Bulle d'O2 », au Salson.

J'ai également la casquette de formateur. Je forme des adultes aux techniques traditionnelles et modernes de la cuisine dans un des plus grands centres de formation de Bruxelles. Je

suis resté formateur en attendant que le projet au Salson se lance et pour garder une sécurité financière. Depuis 2016 je fais donc énormément d'allers-retours avec Bruxelles.

Puis tu es recruté en septembre 2019 comme cuisinier à l'école des Abrits. Malgré ta grande expérience de chef, je crois savoir que les enfants de notre école t'ont réservé quelques surprises à ta prise de fonction. Peux-tu nous en dire un peu plus?

Quand tu cuisines pour des adultes, j'ai toujours pensé que plus tu montes en gamme, plus c'est facile car rien que les appellations font saliver...

Faire à manger pour des enfants, cela peut être déstabilisant! Quand j'ai servi les premiers repas, ils ont réussi à me faire douter de mes compétences! Les enfants ont leurs habitudes et leurs marottes. Pour 18 enfants, il faudrait presque 18 plats différents! Ils ne se lancent pas facilement vers les nouveautés, ils aiment avoir des repères. Une cuisse de poulet doit ressembler à la cuisse de poulet qu'ils ont l'habitude de voir! Il faut beaucoup les observer, être patient, apprendre à les connaître. Accepter le « c'est pas bon ». Leurs seuls repères sont souvent ceux de leur maison, maintenant à moi d'en créer d'autres.

J'apprends à jongler! Pour le repas de Noël, j'ai préparé une mayonnaise à base de chou-fleur et je leur ai fait goûter avant d'annoncer ce qu'elle contenait! Il faut limiter les épices, conserver des textures bien moelleuses. Je leur fais parfois des fajitas à manger avec les mains. Pour développer leur curiosité et leurs papilles gustatives, je dispose plusieurs petits plats sur la table pour qu'ils les goûtent d'eux-mêmes.

J'ambitionne de parvenir à une fabrication 100 % maison. Faire les pâtes brisées maison par exemple, et laisser tomber petit à petit certains produits qui appartiennent à ce que j'appelle le bio industriel.

Tu aimes cuisiner les plantes. Le chef Marc Veyrat se dit influencé par l'ethnobotaniste François Couplan, spécialiste des plantes comestibles. Quelles sont tes propres influences culinaires?

Un chef cuisinier de Bruxelles m'a initié aux plantes comestibles. Il préparait des concours, et notamment Meilleur Ouvrier de Belgique. Il m'a donné un panier d'herbes sauvages à cuisiner... J'étais un peu perdu. C'est une nouvelle technique, comme cuire à basse température. Je n'avais pas mes repères en tant que cuisinier et j'aime en avoir. J'ai laissé tomber.

Puis avec l'influence du mouvement slow food, j'ai rencontré un ethnobotaniste. Il m'a donné des bases, m'a fourni des herbes qu'on ne trouve pas dans le commerce. Ma cuisine se différencie alors de plus en plus de celles des autres grâce à cela. Et Noëlle s'est alors passionnée de botanique. Elle a suivi la formation de botaniste de François Couplan pendant 4 ans. Maintenant elle cueille, je transforme en partie en élaborant des recettes originales.





Quels sont les produits typiquement cévenols que tu as découverts ici et que tu aimes cuisiner ?

Le pélardon ! J'adore le cuisiner sous toutes ses formes (dessert, espuma...). J'aime également la châtaigne mais je ne la travaille pas encore trop, je cherche des idées originales à expérimenter.

Les émissions culinaires sont extrêmement à la mode depuis quelques années. Toi qui as travaillé pour la télévision peux-tu nous donner ton avis sur ces émissions ? Sont-elles le reflet de la réalité ?

Elles ont pour principal intérêt de mettre en avant le métier de cuisinier, de montrer qu'on peut réussir en cuisine. Mais elles ne montrent pas du tout l'envers du décor, la réalité des contraintes du travail en restauration. Je n'en suis pas adepte. Mais j'admets qu'elles popularisent des techniques et montrent surtout qu'en cuisine il faut oser. Ne pas avoir peur de se louper.

Tes enfants aiment cuisiner ?

Oui. Emile sait déjà se servir de couteaux et réaliser des taillages. Il faut leur faire confiance. Maëlys fait des gâteaux en cherchant elle-même des recettes dans des livres et les élabore.

Et mes deux grands ont fait l'école hôtelière.

Je sais que tu pratiques la course à pied et le vélo. On sait que le sport contribue à une bonne hygiène de vie, comme l'alimentation. J'ai pour ma part beaucoup pratiqué la course à pied dans le passé et je me souviens d'une

publicité pour une paire de chaussures de running qui m'avait marquée : on voyait sur la page toute une série d'équations et d'algorithmes, et tout en bas de la page la photo de la paire de running avec le slogan « La solution vient en courant »... Qu'en penses-tu et quel est ton rapport au sport ?

Je fais beaucoup de sport depuis l'âge de 14 ans. Le vélo est ma première passion. J'ai commencé la course à pied il y a 6 ans. La surcharge d'activités professionnelles peut mettre sous pression, la course me permet d'évacuer toute la surcharge mentale, il y a aussi un côté méditatif. Le sport est ma source d'équilibre entre le corps et l'esprit. Donc oui, beaucoup de solutions viennent en courant.

Tu as eu plusieurs vies professionnelles... Sais-tu déjà quels seront tes prochains challenges ?

Avec mon recrutement à l'école des Abrits, je vais pouvoir être à temps plein à Ventalon en Cévennes. Je compte continuer à développer la table d'hôte, en faire un lieu de restauration gastronomique insolite. La cuisine est vraiment ma passion. Je fais ce métier depuis 34 ans. C'est un métier d'expérimentation, de partage. L'idée est de continuer de faire découvrir à nos hôtes cette magnifique nature cévenole qui donne tout ce dont

nous avons besoin. Pas besoin d'aller en supermarché pour aller acheter des produits qui viennent de l'autre bout de la planète ! On a une telle chance de côtoyer cette nature sauvage.

Je laisse une part au mystère de la vie, aux rencontres. De nouvelles portes s'ouvriront ou pas et petit à petit mon bout de chemin de vie se dessine. Mon parcours le prouve : tout s'est enchaîné naturellement, je ne m'y attendais pas forcément. Moi, le petit français, j'ai représenté la cuisine belge à la commission européenne ! La cuisine m'a permis de voyager. J'ai été soutenir l'équipe de Belgique aux Bocuse d'or en Norvège et bien d'autres destinations pour des voyages culinaires. J'aime également aller découvrir les grandes tables gastronomiques, en France ou ailleurs.

Nous aimons bien finir l'interview en demandant à notre interviewé son conseil de saison à offrir aux lecteurs du Vent des Bancelles. Nous avons demandé à Christian Fouquart son conseil randonnée. Peux-tu donner à nos lecteurs ton conseil culinaire ? Ou une petite recette de saison ?

Arrêtez de cuire les légumes dans l'eau. J'aime les faire sauter, dans un wok par exemple. La cuisson à l'eau dénature en partie les qualités nutritives et organoleptiques. Les légumes sont déjà composés à 80 % d'eau alors pourquoi en rajouter. On peut les faire revenir directement à la poêle, avec un peu d'huile d'olive par exemple et les faire étuver et les laisser légèrement croquants.

Merci David pour ce conseil de pro que nos lecteurs mettront à profit !

Propos recueillis par
Nadine Kirschleger et
Pierre-Emmanuel Dautry



1- Le pont en pierre du Chambon, avant l'inondation de 1900.
2- L'inondation d'octobre 1994.
3- La tour de l'horloge. Juillet 2019.

remplacés par des ouvrages métalliques. Emile MAZOYER de l'Hôtel du Tarn, qui avait entendu le récit de l'événement, insistait : « Dis bien qu'à la Placette la charrette chargée de bois fut entraînée sous l'arche du grand pont et disparut... »

Et puis il y eut 1907, 1930, 1933. Agé de 5 ans en 1930, Maurice PANTEL, le fils du Fabricant, dut se réfugier chez la tante BOREL qui l'hébergea. Ici, tout en bas, la grosse machine de la filature se débattait dans une masse d'eau venue du Rieumalet soudain fou furieux. Son père avançait : il avait de l'eau jusqu'aux aisselles et l'eau montait toujours. Il fallait sauver le petit élevage. Passe encore pour les lapins : dans leurs cages fixées à bonne hauteur, ils étaient à l'abri. Mais les chèvres ! Elles avaient de l'eau jusqu'au cou ! Hissées jusqu'à l'étage, elles

échappèrent à la noyade sauf l'une d'elles qui succomba. Pour la petite entreprise qui subissait la concurrence de maisons plus importantes, l'inondation précipita la fermeture.

De son côté Marceau FOLCHER racontait combien le Rieumalet pouvait être dangereux lorsque le Tarn, fort de sa puissance, s'opposait à l'écoulement des eaux. N'oublions pas que le nom de cet affluent signifie « mauvais ruisseau » !

Et aujourd'hui

Des photos témoignent de la montée des eaux à la fin du XX^{ème}. Et les bâtiments qui ont le pied dans l'eau peuvent en témoigner par la voix de leurs habitants, notamment à la boulangerie

XXI^{ème} siècle : l'horloge fait peau neuve !

Dotée d'un nouveau mécanisme, elle avait été confiée aux bons soins d'un lycée professionnel des Bouches-du-Rhône. Ce fut pour les élèves et leurs formateurs un objet d'étude exceptionnel.

Puis elle attendit patiemment d'être installée en haut de la tour, le temps que le projet de rénovation du bâtiment soit mené à bien. Ce fut un certain printemps... que les travaux furent réalisés, dans le respect des préconisations des Bâtiments de France et de la Fondation du Patrimoine. La technique utilisée avec des aplats à l'ancienne, la quasi-dissimulation des pierres, les conditions atmosphériques retardant le séchage et accentuant la teinte ocre : tout cela suscita force commentaires. Au point que le jeune artisan perché sur son échafaudage fut l'objet d'interpellations inattendues. Même la couleur des volets fut contestée. Bref, il fallut du temps pour que la météo y mette du sien et que la sérénité revienne...

*

Maintenant que la tour de l'horloge a retrouvé sa fierté et que sonnent les heures avec constance, il faut se souvenir des premiers installateurs comme des ocres anciens qui coloraient jadis les façades du Pont. La première horloge fut mise en place en 1833 par Abraham BRUGUIER horloger de Genève, demeurant aux Vans en Ardèche. Elle fut remplacée en 1897 : fournie par une maison de Morez (Jura) et installée par Paul MERSADIER, horloger au bourg. (Notes D'Albin PANTEL, Lou Päis, octobre 1967)

Le Parc national des Cévennes

En 1968, la création est annoncée. Appelé à se prononcer, le conseil municipal du Pont-de-Montvert annonce les résultats suivants : sur 9 élus, 6 votent pour, 2 contre, 3 s'abstiennent. Pas de franche adhésion donc et l'expression d'une hésitation, d'une crainte peut-être.

Le P.n.C. sera installé officiellement en 1970. Le président de la République est alors Georges POMPIDOU, le premier ministre Jacques CHABAN-DELMAS, le ministre de l'Agriculture Jacques DUHAMEL.

Des gardes du Parc seront recrutés localement. Les chasseurs exigent le maintien du droit de chasse. Ce parc national est le seul à être habité. Des manifestations auront lieu à Florac où s'installe le siège du Parc, dans un ancien château.

Le territoire est divisé en deux zones : l'une dite périphérique englobe Le Pont et divers villages, l'autre dite centrale concerne de petits hameaux réputés « sans avenir » comme le disait alors un de nos proches. C'est là que fut interdite définitivement toute nouvelle construction, hors bâtiments où ruines préexistants. Seule dérogation : elle concernait les agriculteurs, gardiens du paysage. Grizac ou L'Hermet faisaient partie de cette zone. Des avantages spécifiques pouvaient y être octroyés aux habitants permanents : financement en vue de l'accueil de touristes ou compensation lors de la réfection de toitures obligatoirement réalisées en lauzes (schiste).

Au départ, le Parc imposa de conserver à l'identique les petites fenêtres des bâtiments traditionnels. Au fil du temps, des assouplissements furent admis. Ce fut le cas au Mazel où un ancien président du conseil d'administration du P.n.C. découvrit l'aberration que représentaient les petites ouvertures de la vieille maison qu'il venait d'acquérir. Le P.n.C. avait fixé des règles ; le passé était sa référence.

Quand l'impératif financier change la donne.

Ainsi à L'Hermet où l'unique agriculteur voulut construire une nouvelle étable-grange ; son bâtiment traditionnel se révélant trop exigü. Le ré-

sultat fut, ni plus ni moins, l'acceptation d'un hangar en tôle, en opposition totale avec les exigences officielles. Capitulation en rase campagne donc ! Aujourd'hui la construction a disparu, ravagée par un incendie au début de l'été 2009. Seule subsiste une annexe à vocation de remise au milieu du village. Pas très conforme elle non plus !

Quand un âne s'invite au tribunal

Il arriva qu'un jour le tribunal de Florac situé à quelques mètres du château eut à juger d'une infraction qui fit grand bruit. Un âne avait pris la liberté de brouter impunément hors des sentiers battus ! L'Office national des Forêts porta plainte pour « abrutissement dans le domaine forestier » et « piétinement de l'arène granitique d'un sentier pour handicapés ». Un délit impardonnable qui valut à son maître, par ailleurs élu de la République, de retourner à Génolhac avec une belle amende. Et si appel il y eut, rien n'y fit ! Les plaidoiries et effets de manches attirèrent un public militant ou tout simplement curieux. Le quotidien Midi Libre avait dépêché l'une de ses meilleures plumes qui troussa un papier dont l'humour dépassa les limites de l'arrondissement.

On songe tout naturellement aux « Animaux malades de la peste » où l'âne de la Fontaine avoue avoir péché :

J'ai souvenance

Qu'en un pré de moines passant

La faim, l'occasion, l'herbe tendre

Et je pense quelque diable aussi me poussant,

Je tondis de ce pré la largeur de ma langue,

Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net.

On connaît la suite :

Sa peccadille fut jugée cas pendable.

Manger l'herbe d'autrui ! Quel crime abominable !



L'âne Gaspard. Photo du site www.chemin-regordane.fr.

Plus tard la Cour de Cassation de Paris cassa le jugement, renvoyant la décision finale à la Cour d'appel de Montpellier... qui donna raison à l'âne !

Le P.n.C. et le chemin rural

En 1970, la municipalité FELGEROLLES, où siégeait Louis BONNET agriculteur à L'Hermet, décide de créer un chemin rural reliant le village à la Chapelle et à la route départementale 20.

En 1971 Claude LAURIOL est élu maire. Il réalisera ce projet qui allait permettre la circulation des tracteurs avec remorques, des camions et autres engins. Les travaux se déroulèrent en 1973. Bien vite, on s'aperçoit que la chaussée se dégrade, se ravine et que la partie humide peut devenir un bourbier à l'automne. La solution ? C'est le goudronnage ! Mais la direction du P.n.C., toute puissante, s'y oppose formellement. De longues années s'écourent. Au bout de 15 ans, aucun changement n'était en vue...

L'écomusée

1979 : la construction d'un écomusée au Pont-de-Montvert est actée. Ce sera au quartier de l'Estournal et intégrera une partie communale : salle polyvalente et gîte.

Le grand bâtiment impressionna. On s'attendait à une architecture plus en rapport avec le milieu local.

M. Claude LAURIOL, maire de la commune et conseiller général qui avait accueilli tout ce beau monde a dû lui aussi graver cette journée d'automne dans sa mémoire.

*

L'écomusée employa du personnel tant pour l'accueil que pour l'entretien. Il s'enrichit au cours des ans. Sa directrice Odile RIVAL, par ses compétences, son énergie et son dynamisme y joua un rôle majeur. Son nom reste lié aussi à la vie de la commune où elle assumait ses fonctions de 1ère adjointe avec passion et dévouement. Elle impulsa et soutint la tâche confiée à Claire GUIORGADZÉ architecte du patrimoine venue de Paris et entourée de deux stagiaires. Également historienne, celle-ci apporta un éclairage nouveau sur le passé du bourg et ouvrit des perspectives intéressantes.

Naissance d'un nouveau quartier : du champ du temple à l'Estournal
Estournal ou *estornal* désigne dans les Cévennes une meule à aiguiser, le verbe estorner signifiant tourner. Un ancien document de Nicole DENIS évoque un béal qui fait chute « au-dessous de la maison servant d'estournal. »

En 1972 la municipalité LAURIOL lance un projet de village de vacances. Celui-ci sera élaboré par la Compagnie d'aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc dirigée par Philippe LAMOUR, propriétaire d'un mas à La Boulade. Au cours des années, de petites maisons plutôt coquettes vont être construites. Ces chalets seront vendus, un notaire de Florac se chargeant des baux. La fin de l'aménagement paraît se situer autour de 1990. Le Pont prend un nouveau virage, tandis que le parking du temple répond aux besoins du moment.

Surprise! Des H.L.M. au Pont-de-Montvert!

En 1978 la coopérative H.L.M. « la Maison lozérienne » à Mende s'apprête à bâtir plusieurs habitations sur

une parcelle appartenant à la commune. Huit logements seront proposés à des résidents permanents. En 1982, la mairie rachète un appartement qui n'a pas trouvé preneur : il s'agit d'éviter qu'il ne devienne une habitation secondaire. Deux ans plus tard, il sera occupé par le 6ème gendarme récemment nommé et que la caserne ne peut accueillir.

1984 : une perception à l'Estournal.

Ce petit pavillon remplacera le local de la grand'rue où la 1ère pharmacie va lui succéder. Des garages destinés aux sapeurs-pompiers sont prévus juste au-dessous.

La nouvelle école.

Le 14 janvier 1993 la commission de sécurité déclare l'école impropre à recevoir des enfants. Le maire Claude LAURIOL doit rechercher d'urgence un terrain approprié. Nicole DENIS propose spontanément une parcelle à l'Estournal. Les élèves franchiront le seuil de la nouvelle école à la rentrée de Toussaint 1997. Cette belle réalisation va transformer la vie des enseignants et celle des élèves. Elle fait la fierté de la commune et reçoit bientôt les enfants de Saint-Maurice-de-Ventalon et de Fraissinet.

En 1998, un centre de secours voit le jour dans le même quartier près de la perception qui fermera le 1er janvier 2005 et sera remplacée par un cabinet médical. Le docteur MACAIRE, arrivée en 1979, quitte Le Pont pour occuper d'autres fonctions à Mende. Le docteur MELINGUI, belge d'origine camerounaise, s'installe dans ce pavillon remis à neuf, chaleureusement accueillie par les officiels et les parents d'élèves en octobre 2005. Elle repartira trois ans plus tard, quittant Le Pont pour Génolhac avant de s'envoler pour des terres lointaines. Elle avait bénéficié d'un soutien financier considérable de la part de l'Etat conscient de la nécessité de lutter contre les « déserts médicaux ».

Actuellement un médecin est présent trois jours par semaine. Des infirmiers ou infirmières et divers

personnels paramédicaux sont intégrés à la maison médicale. Et à 20 km d'ici, Florac assure une permanence des soins, y compris le dimanche.

XXIème siècle : nous y sommes!

Le Pont a besoin d'une déchetterie. Opter pour le bon emplacement se révèle ardu! Heureusement des propriétaires donnent leur accord pour céder des parcelles à la commune, notamment Nicole DENIS et Gérard PIN. Loin des regards, accueillant le public deux jours par semaine, elle répond aux critères essentiels.

Jugée vétuste, la gendarmerie du Chambon va être désaffectée. Et voici qu'en septembre 2015, la nouvelle caserne est inaugurée en présence du maire Alain JAFFARD et – excusez du peu! – du ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE qui repart pour Florac où les pompiers sont à l'honneur.

Ainsi alors que l'Estournal est devenu un quartier décidément bien rempli, voici que la pharmacienne y installe sa nouvelle officine après avoir occupé la maison de Benjamin près du grand pont...

Au cœur du Pont-de-Montvert

Le foyer-logement

Tandis qu'une nouvelle gendarmerie construite par un privé accueille désormais cinq gendarmes au Chambon, l'ancienne est rachetée en 1969 par la commune. D'abord louée à des particuliers, elle sera ensuite transformée en foyer-logement qui recevra les premiers occupants autour de 1995. Destiné au départ à des personnes âgées, il reçoit aussi d'autres locataires. Et le mercredi après-midi ou le lundi des retraités s'y réunissent pour participer à diverses activités. Ceci selon les saisons...

Création d'un camping à Gilliaou

En 1971, un terrain est acheté par la commune à cet effet. En 1979, c'est l'acquisition d'une caravane d'occasion : elle aura vocation à servir de bureau d'accueil. En 1980, il com-

●●● porte deux étoiles. Depuis les temps ont bien changé, mais de vieux fidèles reviennent toujours en ce lieu familier qui fait partie de leur histoire.

Du côté de la Moline

Un mur d'escalade équipé de longue date, deux terrains de tennis maintenant disparus et tout récemment un espace sportif moderne destiné aux enfants et aux adolescents.

Et dans le même secteur : la nouvelle station d'épuration respectueuse du cadre et de l'écologie. Amorcé à la fin du second mandat de Gérard MERSADIER, le projet conduit d'abord par Philippe THOMAS adjoint fut mené à son terme sous la municipalité PANTEL. François FOLCHER fut chargé du suivi de cette réalisation nécessaire qui mobilisa beaucoup d'énergie.

Direction le stade sur la RD20 : un saut vers Prat de Bletch

Impossible de disposer d'un terrain tout près du Pont, d'où cet éloignement. Longtemps ce fut un espace sommairement aménagé où jeunes ou vétérans allèrent taper dans le ballon. Et puis, au cours du second mandat de Gérard MERSADIER, un projet fut lancé, suivi par Claude DUBOST adjoint. Ce fut une aventure longue et coûteuse, mais finalement menée à bien.

L'inauguration eut lieu aux beaux jours en présence de nombreuses personnalités et d'habitants du lieu. Le cadre fut unanimement loué et l'on se réunit autour d'un apéritif et d'une collation servie par le restaurant « les Sources du Tarn ».

Le pré PLATON à la Destourbe

Une heureuse opportunité permet à la municipalité MERSADIER de négocier l'achat de ce terrain situé sur la rive droite du Rieumalet. Une société H.L.M. se chargera de la construction de logements : une bonne nouvelle, notamment pour des jeunes souhaitant s'installer au Pont. Ce projet fut mené à bien au cours du mandat de la maire Sophie PANTEL.

La nouvelle poste

Réalisée sur le site de l'ancien pres-



La nouvelle Poste. Juillet 2019.

bytère catholique, elle a ouvert à l'automne 2017. Belle façade, belle couleur de volets. Elle comprend aussi deux appartements et l'église a profité de l'occasion pour se doter d'un beau parvis.

Ainsi va le Pont-de-Montvert qui, avec la mairie nouvellement agencée et décorée et la mini-crèche qui y est

intégrée, affiche un dynamisme de bon aloi, sans oublier la cyber-base tout à côté.

Sources

Le Pont-de-Montvert, un bourg lozérien de l'Ancien Régime au XX siècle, Simone CROS-ALLIER
Mairie du Pont-de-Montvert
Témoignages locaux

Rappel de quelques dates

1965-1971

Maire Maurice FELGEROLLES, 1 mandat.

1971-1995

Maire Claude LAURIOL qui fut aussi conseiller général, 4 mandats.

1995-2008

Maire Gérard MERSADIER, 2 mandats.

2008-2012

Maire Sophie PANTEL qui démissionne pour cause de cumul de mandats.

2012-2020

Alain JAFFARD en cours de second mandat.

Simone Cros Allier

La Racine Bleue, une boutique en ligne écoresponsable et locale

Jean-Pierre Allier - Julie Mercey, vous êtes graphiste, spécialisée en communication, installée à Masméjean depuis 2017 après deux ans passés à Fraissinet de Lozère et vous venez de créer une boutique e-commerce écoresponsable, la Racine Bleue, avec deux autres entrepreneurs de la SCOP Mine de Talents. Pourquoi?

Julie Mercey - Nous sommes sur un territoire où nous avons moins accès aux produits des commerces que dans d'autres régions et n'avons pas toujours le temps ni l'envie de faire des kilomètres pour trouver notre bon-

heur. Internet nous permet d'atteindre ces produits et de les faire livrer directement à notre porte. De plus, il est vrai que pour les achats sur internet nombre d'entre nous ont le réflexe de chercher le produit qui va répondre à notre besoin, ou envie, en étant le moins cher possible. Mais pour être éco responsable il faut réfléchir et se poser des questions sur la fabrication, l'origine et le recyclage des produits que l'on achète.

JP. A - Quelles sont ces questions ?

J. M - D'où viennent ces produits ? Combien de kilomètres leur a-t-on fait parcourir pour

arriver chez nous ? Combien de carburant dépensé ? Combien de pollution générée ? Quelle pollution génère ces produits eux-mêmes pour leur fabrication puis lors de leur utilisation ? Sont-ils recyclables ? Et enfin, voire surtout, pour notre santé sont-ils sains ?

Aider à consommer du bien-être écoresponsable est





santé, en pâtissent. Alors bien-sûr, être écoresponsable, au-delà du tri de nos déchets ménagers, implique de changer quelques habitudes, de remplacer des produits Stars par des produits plus communs, voire peu connus, ou encore dans certains cas de changer de type de produit.

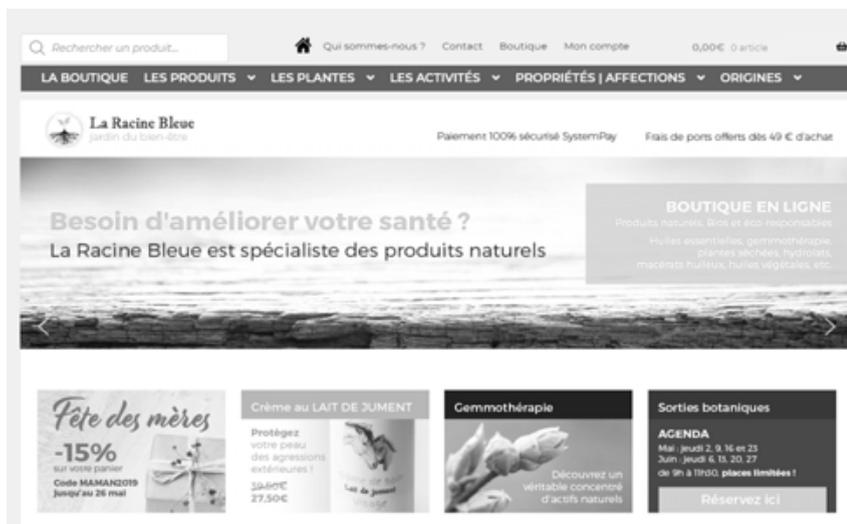
JP. A - C'est ce que tu fais à Masméjan?

J. M - Oui ! Pour notre maison, par exemple, nous avons remplacé nos produits ménagers par des recettes maison à base de vinaigre blanc, de bicarbonate de soude, de savon noir et de savon de Marseille. Ils sont la base des produits nécessaire pour créer une lessive, un liquide vaisselle, un nettoyant pour la maison, du produit pour laver les vitres etc. Résultat, moins d'emballages plastiques et des compositions de produits maîtrisées donc saines. Et pour parfumer ces produits quelques gouttes d'huiles essentielle-ment suffisent ! J'en vois certains qui se disent comme moi au début « Oui mais et pour l'adouçissant, je n'aime pas avoir mes serviettes rêches ! » et bien sachez que le vinaigre adoucit votre linge, vous continuerez bel et bien à avoir des serviettes douces.

Et pour la salle de bain, nous avons troqué les gels douches en bouteilles plastiques pour un bon vieux savon et fait pareil pour notre shampoing. Car figurez-vous que les fameux « shampoings solides » dont on parle beaucoup en ce moment ne sont autres que des savons. Ils permettent donc une nette diminution des déchets plastiques et ils moussent aussi bien que les shampoings liquides. Arrivent aussi sur le marché des déodorants solides, mais là il faut encore patienter un peu, ils sont moins facile à trouver que les savons.

JP. A - Quel a été le déclic ?

J. M - Un jour, toujours dans ma salle de bain, après avoir acheté un produit cosmétique d'une marque connue, j'ai remarqué qu'il était stipulé sur l'emballage que celui-ci était désormais écoresponsable parce qu'il contenait



l'un des objectifs de La Racine Bleue, spécialisée dans la vente de produits de soins naturels voire Bio.

JP. A - Alors pourquoi créer une boutique e-commerce ici ?

J. M - C'est en constatant la difficulté que j'éprouvais pour me procurer des produits écoresponsables, sains et lo-

caux que j'ai eu l'idée, avec mes associés, de créer cette boutique internet car à mon niveau je voulais réduire mes déchets, en particulier ceux qui sont en plastique, et utiliser des produits moins polluants, des produits plus sains pour moi et pour l'environnement et donc des produits naturels. Il faut savoir que tout ce qui pollue nos sols pollue aussi notre organisme et que notre bien-être, voire notre

moins de plastique qu'avant. Alors oui, il semblait plus souple donc plus fin que précédemment seulement ce n'est pas ça être écoresponsable. Pour une tortue de mer qui avale un de ces tubes dans l'océan, qu'il soit plus ou moins fin a le même résultat ! Même les animaux terrestres sont touchés, un cerf est mort récemment en Asie après avoir ingéré 7 kilos de plastique !

JP. A - Quelle est la valeur ajoutée que cette boutique en ligne soit près de chez nous ? Quel intérêt puisqu'elle est en ligne ?

J. M - La Racine Bleue vous propose, comme bien d'autres sites, d'améliorer votre bien-être et votre santé grâce à des produits tels que des huiles essentielles, de la gemmothérapie, des macérats, des savons etc... Sa différence réside dans le fait de chercher à s'approvisionner au plus proche. La voilà la raison de la localisation de la boutique en ligne : le circuit court ! S'approvisionner près de chez soi pour réduire les distances à faire parcourir à l'objet de l'achat et donc réduire la pollution due au transport. La Racine bleue vous aide à consommer des produits locaux, sains pour vous et moins polluants pour la planète, donc écoresponsables.

JP. A - Mais comment vérifier cela ?

J. M - Tout est transparent pour l'acheteur car la e-boutique vous dit d'où vient chaque produit et vous permet même de les chercher par origine pour voir par exemple uniquement les produits qui viennent de France et exclure le « reste du monde », ou encore voir les produits qui viennent d'Europe uniquement pour élargir vos recherches. Quelques mois après son lancement, La Racine Bleue a déjà une vingtaine de produits provenant de la Lozère, du Gard et de l'Hérault, et près de 60 produits de fabrication française.

Il est donc possible de consommer en ligne et local en favorisant les circuits

courts - voire les circuits « moyens » si on considère que le local réside dans le régional. Vous découvrirez aussi en visitant la e-boutique qu'elle vous offre la possibilité de chercher les produits en fonction de vos besoins.

JP. A - Vous avez donc dû faire des recherches et tester de nombreux produits ?

J. M - Oui, et toutes nos trouvailles passent par Catherine, une de mes 2 associées. C'est elle notre spécialiste des plantes et remèdes naturels. Pour vous prendre un exemple de l'importance de ce savoir : l'hiver étant bien là, vous verrez en cherchant un anti-infectieux naturel et local que les consommateurs de la célèbre huile essentielle de Tea Tree, un arbre qui pousse en Australie, bien loin de chez nous, peuvent la remplacer par l'huile essentielle de Thym Linalol. Celle-ci leur apportera des bénéfices équivalents et le Thym, un grand classique de notre cuisine française, pousse très bien dans nos proches contrées. Son huile essentielle est fabriquée en France et sans solvant.

Nous venons aussi de préparer et de mettre en ligne « Les sélections LRB » qui sont des ensembles de produits ciblés pour un besoin particulier afin de mettre le savoir de Catherine plus simplement à disposition de nos clients. Pour rester sur le thème hivernal, il y a par exemple une petite et une grande pharmacie naturelle pour l'hiver, adultes et enfants. Vous le saviez, vous, que la Reine des prés est une aspirine naturelle ? et bien moi non. J'ai même pu apporter un confort à mon père qui ne pouvait pas prendre d'anti-inflammatoires, à cause d'un traitement médicamenteux qui les lui interdit, grâce à la gemmothérapie de Cassis. J'en apprend tous les jours et je trouve ça merveilleux !

JP. A - Avez-vous trouvé des produits au Pont de Montvert ?

J. M - Oui, et justement pour rester sur le thème des produits pour lutter contre les petits maux de l'hiver,

l'idéal c'est la fiole de Propolis de l'Arbre aux Abeilles, installé au Pont de Montvert, la plupart d'entre nous le connaît. Cette solution, ou teinture mère, est un merveilleux anti-infectieux, entre autres choses, disponible également dans la e-boutique de la Racine Bleue, et dans une Sélection LRB spéciale abeilles.

JP. A - Quels sont les compétences de vos associés ?

J. M - Catherine Meynier est la spécialiste des plantes médicinales et autres remèdes naturels. Elle est aromaphytologue-herbaliste diplômée de l'Ecole des plantes Moyse Charas d'Uzès. Catherine pratique aussi des soins en acupression. Eric Herbillon quant à lui est notre expert technique, ingénieur diplômé de ENSAM, il est formateur et spécialisé dans les nouvelles technologies. Vous pouvez nous contacter via la e-boutique ou sur Facebook sur la page de « La Racine Bleue », que nous nommons aussi LRB pour faire plus court !

JP. A - On peut donc commander, mais peut-on vous questionner ?

J. M - Bien sûr. Sachez d'ailleurs qu'en plus de Facebook et du formulaire de contact, nous avons un Blog accessible également depuis le site. N'hésitez donc pas à poser vos questions, partager votre savoir ou vos idées, pour qu'ensemble nous en fassions profiter tout le monde !

JP. A - A bientôt Julie.

J. M - Merci Jean-Pierre, à bientôt.

Propos recueillis par
Jean Pierre Allier



Simone Robert

La Lozère restera toujours pour moi une terre bénie, celle que je préfère entre toutes, et j'ai la faiblesse de penser que cet amour a été transmis à mes deux enfants Hervé et Catherine.

Tout cet attachement vient d'Eugène et Marie Plagnes qui se sont mariés en l'an 1900 et ont fondé leur famille à Rûnes, commune de Fraissinet de Lozère.

C'étaient mes grands-parents : Eugène est décédé en 1955, Marie en 1960. Ils ont eu quatre garçons et une fille. Firmin « émigré » dans le Gard pour un modeste métier au Chemin de Fer fut mon père et donc leur fils.

Dès ma naissance en 1934 (j'ai 85 ans) j'ai connu Rûnes avant de savoir parler et marcher.

Chaque année vers le mois de juillet, mes parents m'amenaient dans ce village (plus tard avec ma sœur). Dès l'âge de sept ans, pendant les grandes vacances s'étalant alors du 14 juillet au 1er octobre, nous passions tout l'été chez Eugène et Marie tandis que mes parents redescendaient et ne venaient nous reprendre qu'à la fin septembre. Ce bonheur a duré jusqu'à mes 17 ans. J'y ai appris la nature, le terroir, les coutumes, les prières, l'affection et bien plus.

J'ai gardé les vaches, la jument et les chèvres, j'ai soigné les cochons, j'ai nettoyé les écuries et accompli bien d'autres tâches encore.

Il fallait aussi faner les prés, moisson-

ner le seigle, faire dépiquer les gerbes sur l'aire par notre jument, tourner le caillé présuré nécessaire au fromage de chèvre, manier la baratte les jours de fabrication du beurre, apporter des pains à cuire dans le four communal, aller chercher des genêts secs dans la montagne qui aidaient chaque matin à ranimer l'immense cheminée sur laquelle toute la cuisine était préparée par mamé. J'allais aussi quand papé fauchait ses prés lui apporter sur place son repas de midi. Quand toute la maisonnée allait faner c'est papé qui ramenait le foin dans la grange sur son dos, le chargement s'appelait une troussée... et il y en avait beaucoup, c'était lourd. Voilà ce que j'ai appris dans mon enfance : l'amour et le travail. J'étais l'aînée de quatorze petits-enfants et chacun a conservé ou conserve encore aujourd'hui les mêmes sentiments. Le temps est passé et ces deux êtres ont disparu à jamais de mon horizon familial. Inconsciemment c'est certainement « le manque d'eux » qui a fait qu'en 1992, voyant dans mon quotidien l'organisation d'un concours à la Région, je me suis lancée à écrire en poésie « Hommage aux Cévennes et à la Lozère », obtenant à cette occasion « Le Grand Prix Paul Valéry ». Deux ans plus tard avec l'autorisation de « Artistes en Langue-

doc » j'ai demandé à éditer moi-même cet ouvrage en 500 exemplaires que j'ai vendus entièrement. C'était merveilleux !

Poésie, je portais cet Art en moi depuis les années passées dans un collège privé secondaire à Alès, de la 6ème à la 3ème sans m'en rendre compte.

A 18 ans je me suis mariée avec le titre de femme au foyer. Vers 1980, une envie folle me prit de versifier. Je rédige quelques poèmes et la mayonnaise prend avec médailles et récompenses, nous arrivons en 1990 (cf : liste recueils de poésie).

Pour « Rions un peu », le 17ème recueil j'ai eu envie de faire rire mes lecteurs avec des histoires cocasses mais rigoureusement vraies de ma vie et celle de mes proches. On doit sentir ma vérité. J'ai souvent exposé ma littérature en Lozère à la demande de villages ou d'une ville, Mende.

- Mende en 2002 sous l'égide de la Préfecture et de Sophie Pantel, journée de la Femme. Quarante poèmes encadrés furent exposés à la salle Urbain V sur deux jours. Mon mari et moi-même avons été hébergés chez ma cousine Jacqueline (Plagnes) Agulhon.

- Pont de Montvert - 2001 à 2006 par la mairie et une association. En 2008 par la FNACA pour son congrès annuel lozérien organisé par Maurice Plagnes.

Simone Robert, faisant découvrir ce qu'il reste de la « La Barraque » à ses petits-fils, Théo et Louis



GRANDES VACANCES

Sont enfuies les années où les grandes vacances
Commençaient en ce jour du Quatorze juillet.
Dans la cour de l'école à l'ombre des mûriers
Le silence venait clore l'exubérance.

Pendant plus de deux mois elle fermait ses portes,
Jusqu'au premier octobre, ce temps de la rentrée.
Vaste était le délai mais près des champs de blé
Les prairies s'éclataient en fleurs de toutes sortes.

C'était bon de laisser l'histoire ou la grammaire
En oubliant un peu les heures du savoir,
Ces longs trajets à pied le matin et le soir
Pour revoir sur les monts le granit de Lozère.

Là, chez mes grands-parents, en plus de la tendresse
Mille tâches attendaient ma sagesse d'enfant :
Entretenir le feu de l'âtre rougeoyant
Où la soupe cuisait enrichie à la graisse,

Eplucher les légumes et couler du fromage,
Battre le beurre frais, aider pour les repas,
Aller garder les vaches avec plein d'aléas,
Monter puiser de l'eau à la font du village.

Toujours je revivrai ces vacances lointaines
Au sein de la nature qui ne déçoit jamais,
La cascade en folie ou la châtaigneraie,
Tout ce que nous offrait la terre souveraine.

Lorsque je revenais pour la rentrée des classes
Heureuse du savoir que j'allais acquérir
La Lozère éclatait en riant souvenirs
Qui pour toute une vie empliraient ma besace.

Simone Robert,
Le 09/09/2017



Illustration de couverture : Roland Blancher



VOUS AVEZ DIT... VIE PASTORALE ?

Si nous avons osé à nos maîtres d'école
Dire qu'un jour viendrait devant le tribunal
Le jugement d'un coq ou tout autre animal
Nous aurions encouru peut-être une torgnole.

Mais nous devenons fous n'importe où, à tout âge.
La France est bien malade et sans médicament
Pour soigner ces fadas, citoyens conquérants
Venus se mettre au vert près de petits villages.

Car, ne voilà-t-il pas que certains se rebellent
Ayant acquis un bien dans nos vieilles régions,
Se posant en victimes avec la prétention
D'exiger le silence en y mettant du zèle.

Ils veulent supprimer la cloche de l'église,
Tuer le chant du coq aux premières lueurs,
Les oies de ce fermier qui criaillent en chœur,
En un mot être seuls pour avoir la maîtrise.

Cigales des étés, arrêtez vos rengaines,
Grenouilles de l'étang, réfrénez vos ardeurs,
Toi, l'âne du Poitou qui braie comme un vainqueur,
Va-t'en brouter les fleurs d'une terre lointaine !

Nous aimons nos hameaux parfois fleuris de bouse,
Les cris du poulailler, les prés et le regain.
Je n'aurais jamais cru qu'un jour des citadins
Puissent y préférer l'uni de leurs pelouses.

Nous sommes des milliers dans la France rurale
Sans services publics, souvent sans médecins.
Que ceux qui ont choisi de changer de destin
Ne troublent pas la paix de nos vies pastorales.

Simone Robert,
Le 19/09/2019



Simone ROBERT

Chevalier des Arts et des Lettres
Grand Prix de Poésie Paul Valéry

Recueils de Poésie :

Si Salindres m'était contée	1990
Le refrain des saisons	1991
Enfant d'hier ou d'aujourd'hui	1992
Le chant des Cévennes	1993
Résurgences	1994
Hommage aux Cévennes et à la Lozère	1994
La poésie est une étoile	1996
Poèmes au fil de l'eau	1999
A l'écritoire du poète	2000
Le feu sacré	2002
Petite histoire des rues de Salindres	2004
Le temps, la vie, la pierre	2006
Le petit treizième	2009
Sur les chemins de la poésie	2012
Une enfance sur les rails	2014
Passion	2016
Rions un peu...	2019

*Importante collaboration avec les Editions Grassin sur 34 ouvrages
tels des Anthologies et Encyclopédies poétiques.*

- Le Collet de Dèze - 1992 et 2000 par la mairie (Philippe Hugon).
- Saint Frézal de Ventalon - 1992 pour la sortie de Cinquante ans de trashumance avec Gérard Chapon (mémoires d'un maître-berger), livre écrit par Christian Anton; et aussi l'année 2000.
- Vialas - 1998 animation poétique au collège puis en août pour « Le livre de l'été » et 2000 à la bibliothèque enfantine.
- Villefort - 1998 et 1999 animation au collège pendant 2 mois.
- Le Pompidou - 1994 + 10 ans environ, rencontres littéraires annuelles.

- Ispagnac - 1998 Journée du Livre
 - Parc National des Cévennes - 2006 pour une exposition commune avec Jacqueline Dumas qui s'appelait Aquarelle et poésie.
- La passion d'écrire et de raconter m'a aussi amenée beaucoup plus loin.
- Labastide de Virac en Ardèche pour des expositions et une soirée poésie en 2003 et 2004.
 - Nîmes :
1999 Théâtre du beau parler
2001 intervention au Carré d'Art
2002 intervention à l'Agora

- Marseille - 1999 au club cévenol
 - Montagny à côté de Lyon - 2000 où j'ai créé un Conte-Poésie
- Je garde des souvenirs merveilleux vécus et partagés avec bonheur de tous ces moments privilégiés, avec des publics différents mais tellement attachants qu'ils resteront toujours dans mon esprit des pépites précieuses.

■
Simone Robert

Avetz aquí de que far vostre Estron Burguer



Tot aquò per un pet!



Sentiguèri un ilhau traversar dins mas espaldas et la galinada m'envasir : dins las tripas de mon cervèl tot se mesclava, coma un nos de serps, sobre tot quand aprenguèri qu'en 2013 lo scientific Mark Post cercaire a l'universitat de Maastrich aviá presentat lo primèr hamburguer «in vitro» que de son chicat «aviá un gost vesin de la carn de biòu tradicional».

Es que lo mond serián devenguts nècis ?
Mas èra pas encara a la fin de l'obsession scientifica : dins un caradet a drecha de la tèla, un extrach del jornal «LIBERATION» : un professor japonès aviá capitat de trespasar de bosasses en steck ! E òc en steck ! En primèr dins un laboratòri aviá tirat las proteïnas, puèi las bacterias qu'aviá calfat per las abocinar ; de mai aviá apondut de soja e un colorant alimentari per donar de gost.... E lo còp èra fach !! L'estron Burguer èra nascut.
L'estron Burguer ? Oc un Estron Burguer dins las nòstras siètas. Mercè M.DO !

une assiette aseptisée et tout cela en batterie. Un éclair me lézarda les épaules et la chair de poule m'envahit ; dans mon cerveau tous les neurones s'entremêlaient, comme un nœud de vipères surtout lorsque je découvris qu'en 2013 le scientifique Mark Post chercheur à l'université de Maastrich avait présenté son premier Hamburger « in vitro » qui, disait-il, avait « un goût proche de la viande traditionnelle ».

Le monde aurait-il perdu la raison ?
Mais je n'étais pas encore au bout de l'obsession scientifique : en effet dans le coin de mon écran, une petite lucarne clignotait : un extrait du journal « LIBERATION » ; un professeur japonais avait réussi à transformer des matières fécales en steck ! Et oui en steck ; dans un laboratoire, il avait réussi à extraire les protéines contenues dans le « bousas » puis les bactéries qu'il avait portées à forte température pour les rendre inefficaces et enfin avait ajouté du soja et un colorant alimentaire pour donner du goût et le tour était joué : L'estron Burguer était né.
L'Estron Berguer ? Et oui demain un Estron Burguer dans nos assiettes. Merci M.DO.

Alan Pantel

Alain Pantel

E Cric e Crac espèri que lo conte es pas encara acabat mas de segur lo mond es vertadièrament enfachinat.

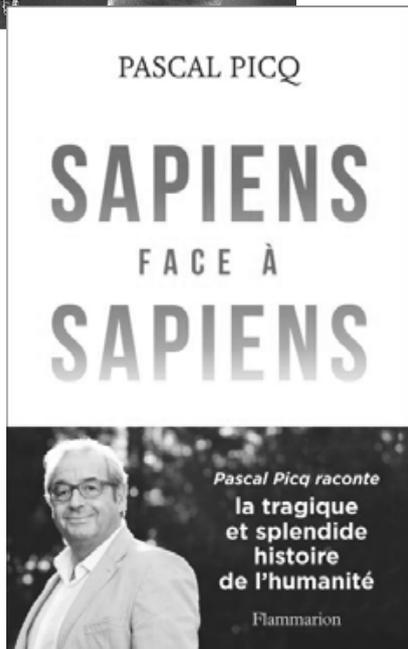
Coma l'annada 19 colina vos desiri a totes un bona annada 2020 granada, confida de manjadissa e que se sèm pas mai que siám pas mens.

Bon cap de l'an e bona taula amb un bon feche gras adobat de figuas, un capon plan rostit acompanhat de castanhas e de clinton dels bancels cevenòls sens dobidar los treze dessèrts.

CARNETS
D'ALERTE

PIERRE RABHI
JULIETTE DUQUESNE

VIVRE MIEUX
SANS CROISSANCE



Je trouve dans le Vent des Bancelles un article signé Marie-Christine Lieber concernant les grands problèmes que connaît notre époque. Elle y met à connaissance deux ouvrages sur ce thème. Le 1er au titre « L'humanité en péril » relatant les effets destructeurs de notre civilisation industrielle et hyper consommatrice qui ne peut conduire qu'à une catastrophe planétaire.

Le 2ème au titre « Une autre fin du monde est possible » ouvrant les yeux sur ce qu'il serait possible de changer ou d'innover dans une démarche responsable de chaque individu pour entrevoir un espoir de changement positif.

Je n'ai pas lu ces livres mais le résumé qu'en fait madame Lieber semble donner un aperçu de ce qui se passe et ensuite de ce qui pourrait se passer qui me paraît assez véridique et réaliste. Incontestablement l'analyse du 1er ouvrage sur l'effondrement n'est plus à faire. Après maintes diffusions et informations chacun doit en avoir bien conscience.

Le 2ème met de la lumière sur une action positive pour renverser la vapeur (et là il va y avoir du pain sur la planche). Voici ce que dit celui-ci : en résumé « Les petits gestes ne suffiront plus, il faudra réinventer un autre monde fondé sur l'entraide, la solidarité etc ... Changer notre manière de penser, ouvrir des possibles et bien d'autres choses évidentes.

Je suis bien affirmative de tout cela mais pour ça j'ajouterais qu'il faut en priorité développer la communication, la concertation, l'écoute pour créer une sorte de boîte à idées à laquelle on pourrait puiser pour réformer.

Dans ce but je propose au Vent des Bancelles de consacrer une page de son journal, à chaque parution, à l'expression de ceux qui le désireraient sur ce sujet, qui pourrait peut-être s'intituler «La boîte à idées».

Voici quelques titres de livres recueillis dans l'émission « La grande librairie » dont le thème était justement celui-ci :

- Pierre Rabhi : Vivre mieux sans croissance
- Cyril Dion : Petit manuel de résistance contemporaine
- Pascal Picq : Sapiens face à sapiens

■
Alice Roumejon

Pont de Montvert
Sud Mont Lozère
conseil municipal
12 septembre 2019

Sont présents : Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELLAY

Excusé : Jean-Pierre ALLIER

Absents : Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Catherine BLACLARD, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO, Gilbert ROURE, Françoise THYSS

Secrétaire de séance : Daniel MOLINES

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

Délibérations

* travaux d'enfouissement des eaux usées à la Brousse c'est 400 mètres de canalisation, 7 regards et le bicouche qui sont à mettre en place. Les 3 devis suivants ont été sollicités :

- entreprise Rouvière : 73.578 euros

- engie : 70.529 euros

- SLTP : 81.246 euros

C'est donc l'entreprise Engie qui a été chargée des travaux.

TAB 1

—	Montant total du projet	24 037,75 € HT
Dont :		
	DETR	60 % 14 422,65 €
	AGEFIPH	20 % 4 807,55 €
	Autofinancement	20 % 4 807,55 €

TAB 2

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE AVEC LE QUAI DU TARN COMME POINT FORT				
BUDGET PREVISIONNEL	Montant HT en €	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant en €	Taux
AMO pour concours d'architecture	8 450,00 €	Région	8 735,20 €	19,57%
		35% des dépenses éligibles plafonnées à 400 000 €		
Maîtrise d'œuvre	38 000,00 €	Parc national des Cévennes	4 000,00 €	0,90%
Indemnité concours des 2 candidats non réus	6 000,00 €			
Maîtrise d'œuvre (2% du montant travaux, y compris indemnité du lauréat du concours)	32 000,00 €	20% sur honoraire MOE dont concours, subvention plafonnée à 4 000 €		
Travaux	400 000,00 €	DSIL	182 928,00 €	40,97%
Réseaux secs (mise en discrétion)	40 000,00 €	CD48	82 880,00 €	18,56%
Réseaux humides	30 000,00 €	Convention de co-maîtrise d'ouvrage sur aménagement de surface (AD)		
Aménagement de surface	300 000,00 €	Autofinancement PMSML	89 290,00 €	20,00%
Aménagements paysagers (revêtements q)	230 000,00 €			
TOTAL OPERATION HT (€)	446 450,00 €	TOTAL OPERATION HT (€)	446 450,00 €	100,00%

Cette opération bénéficie d'une aide de 80 % du département et de l'Etat.

* Plan de financement de la réfection de la cuisine de l'école.

Les équipements de la cuisine de l'école doivent être refaits à neuf, notamment pour des questions sanitaires mais aussi pour améliorer et adapter les conditions de travail.

Pour ce faire une demande de subvention doit être faite à la DETR à hauteur de 60 % et à la mission du handicap pour 20 %. Le conseil municipal :

• approuve le plan de financement comme suit : **voir TAB 1**

• charge Mr le Maire de préparer les dossiers de demande de subvention

* Assurances statutaires de la mairie en tant qu'employeur

La décision est prise de renouveler l'adhésion au contrat groupé des mairies

* Biens sans maître

Sur le territoire de la commune il s'avère que plusieurs biens : 116G362, 066E438 et 066E573, notamment à l'Hermet et Fraissinet, n'ont pas de propriétaire connu. Dans ce cas, une procédure est prévue pour rechercher un éventuel propriétaire héritier légitime notamment par une action de publicité avant intégration au domaine privé communal.

Après interrogation des services des Finances publiques, parution dans la presse il y a plus de 6 mois, aucuns héritiers ne s'est manifesté. Par délibération unanime ces biens sont intégrés dans le domaine privé de la commune.

Une discussion s'engage sur le devenir éventuel de ces biens.

* La fontaine de Masméjean.

La restauration de la fontaine de Masméjean est envisagée dans le cadre d'un aménagement de place pu-

blique. Le montant prévisionnel de cette opération est de 35 000 euros.

En ce qui concerne la fontaine deux options sont envisageables et estimées :

• soit une couverture classique en bois,

• soit une arche en pierre, Les devis s'élèvent à 11.452 € dans le premier cas et à 18.000 € dans le second.

Le conseil départemental contribue pour 60 % dans le cadre du Contrat territorial. Le conseil municipal mandate Mr le Maire afin de faire une demande de subvention auprès du Parc National des Cévennes sur la base du projet en pierres.

* La bibliothèque :

Une convention de partenariat informatique est proposée par le département pour optimiser son fonctionnement en l'intégrant au réseau des bibliothèques du département. Le conseil autorise Mr le Maire à signer la convention

*Depuis plusieurs mois le projet d'aménagement du quai a fait l'objet d'études et de concertation publique. Aujourd'hui le projet se précise et un plan de financement a été validé. Cependant dans le cadre de l'élaboration des dossiers de subvention DETR, une délibération doit être prise afin de préciser celui-ci.

- Le montant total prévisionnel s'élève à 446 450 euros HT

- La participation des différents financeurs est la suivante : voir **TAB 2**

* Concernant le projet d'installation d'une nouvelle signalisation touristique sur la commune une délibération est prise pour le lancement du nouvel appel d'offre, le premier ayant été déclaré infructueux.

* Classement de la voirie communale

L'importance de la voirie communale est un critère important du calcul de la dotation globale de financement attribuée par l'état à la mairie. Il est donc important que toute la voirie soit bien prise en compte, une délibération est donc prise pour classer les voies qui ne le sont pas à ce jour.

Au Pont de Montvert

- la voie d'accès à la station d'épuration du Pont de Montvert,

- l'accès aux parkings des anciens tennis

- l'accès aux gîtes du château

- la voie de desserte du Pré Platon à partir de la Des-
tourbe

- le Parking du Temple

- la voie d'accès et de desserte du lotissement de la Barthe

- la voie d'accès et de desserte à l'école et à la gen-

darmerie

- la voie d'accès à la déchetterie

- la voie d'accès au camping municipal

- la voie d'accès aux maisons situées entre le chambron et le camping

- l'accès et le parking du village de vacances

A Grizac

- la voie de desserte de la colonie du gai soleil

- la voie de desserte du cha-
teau de Grizac

A la vayssière

- la nouvelle voie d'accès à la Vayssière

A Fraissinet de Lozère

- La desserte des lots vendus à mesdames Combes et Teissedre

- la voie d'accès au terrain de monsieur Clément Robin

* Une délibération est prise pour accepter une demande de Laurent Plagnes à la Brousse pour l'acquisition d'une mini parcelle enclavée dans le bâti jouxtant son bien. Dans un premier temps, le conseil décide le déclassement de cette parcelle du domaine public de la commune de manière à l'intégrer dans le domaine privé et pouvoir en disposer.

*Lotissement de la Barthe.

Le projet de modification des lots du lotissement est validé par délibération afin de permettre la vente d'un lot.

*Face au projet actuel du gouvernement de réorganisation de la DFIP (direction des finances publiques) en Lozère qui se traduit par la suppression de plusieurs bureaux dans tout le département, le conseil départemental va proposer à tous les conseils municipaux la signature d'une motion pour

défendre la présence, dans nos communes, de ces services déconcentrés de l'état. Le conseil valide le principe d'une motion défavorable à cette réorganisation.

Point sur les travaux en cours

Le programme annuel de voirie est en cours de réalisation.

Les travaux de protection des captages sont bien avancés. Finiels, Champlong et Grizac sont terminés il reste les captages de biard et du masmin.

Dans les prochaines semaines seront mis en place les installations de traitement des eaux au chlore sur les réservoirs de Finiels, Grizac, Champlong, Runes. Sur la RD 20 à la sortie du bourg vers le camping, quartier dit du « chambron » une rénovation de la chaussée est prévue par la pose d'un pluvial et de l'enrobé. Dans ce même quartier il reste encore des canalisations d'eau en plomb. Leur remplacement va être réalisé dans les prochaines semaines.

Débats

* Le constat d'un manque de logement permanent sur la commune est partagé.

Les solutions pour y remédier à long terme sont discutées, des terrains constructibles, appartenant à la commune sont encore disponibles. Dans le cadre du rachat par la commune des parts de copropriété du PNC de la maison du Mt Lozère, le terrain jusqu'à la déchetterie devrait être intégré dans le bien privé de la commune. Des constructions peuvent donc s'y prévoir.

A Masméjean un projet de ZAD (zone aménagement différé) est à reconduire. Cette démarche prévoit, sur une zone définie, que les mouvements fonciers soient soumis à déclaration afin d'envisager que la collectivité puisse préempter pour orienter les éventuels investissements sur des constructions qui répondent mieux aux besoins locaux, particulièrement l'habitat social permanent.

Ce dispositif réglementaire n'aliène pas les droits des propriétaires.

Une réunion est prévue avec la SA Lozère habitation pour envisager ces différentes pistes.

* Compte tenu de l'arrivée prochaine d'une infirmière (ADMR) et d'un docteur les possibilités de logement à leur proposer sont discutées notamment l'ancienne école de Masméjean. Des travaux de rafraîchissement des locaux sont à prévoir;

* La poste mène actuellement une démarche de normalisation du plan d'adressage, des noms de rue et des numéros d'adresse doivent être attribués lorsque ce n'est pas le cas. La réalisation pratique en milieu rural pose quelques questions, des rencontres avec des représentants de la poste sont prévues.

* Le Plan Local d'Urbanisme PLU est bien avancé sur la commune historique du Pont, il est terminé sur Fraissinet, mais reste à réaliser pour St Maurice.

Le diagnostic initial sur la commune historique de St Maurice est terminé. Une réunion de présentation de

celui-ci aux personnes publiques associées (Etat, CR, CD, chambres consulaires..) tous va avoir lieu le 16 octobre à 14 heures.

* A Champlong du bouges des discussions sont en cours avec l'ONF pour envisager l'avenir du mas.

* Le festival des métiers d'art n'a pas eu lieu cette année, la question se pose de relancer cette manifestation qui avait acquis une certaine importance au fil des ans. Les membres du conseil s'accordent sur l'idée qu'il serait intéressant qu'une plus forte implication des professionnels dans ce domaine voit le jour pour que cet événement culturel puisse se renouveler au Pont dans sa forme originale.

Fin du conseil vers 1 heure

bert DOUCHY, Yves Elie LAURENT

Absents : François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Marie LION, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE
Secrétaire de séance : Jean-Pierre ALLIER

1 - Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

2 - Délibérations

• Vente du terrain 066E502 pour une partie de 295 m² à Monsieur Commandré Roland. Le conseil décide à l'unanimité la vente de ce terrain communal privé, situé sous la maison de Roland Commandré au prix de 20 € le m² soit 5 900 €, frais de géomètre et d'actes de vente inclus et charge le maire d'exécuter cette décision.

• Achat par la commune du terrain La Clausure, 066H107, à la Brousse, à Madame Janine Pucheral et ses enfants Alain et Yves Pucheral, d'une superficie de 1480 m² pour un prix de 1 000 € afin d'y réaliser la station d'épuration du village. Le conseil décide à l'unanimité l'achat de ce terrain et charge le maire d'exécuter cette décision. Les frais d'acquisition seront à la charge de la mairie.

• Subvention à l'association la Clède des Chants. Cette association n'avait pas demandé de subvention lors du vote du budget et le conseil avait décidé que si elle reprenait ses activités, nous réétudierions sa demande. Elle a relancé ses activités et organisé une soirée de qualité en octobre aussi, à l'unanimité il est décidé de lui accorder

400 € de subvention.

• Subvention complémentaire à l'association Football Sud Lozère. Cette association organise depuis trois ans un grand rassemblement de jeunes en août au stade du Pont de Montvert. La mairie met à la disposition de cette association ses installations et un personnel communal. Cette année, il n'a pas été possible de mettre notre agent à disposition de l'association qui a dû recruter pour un contrat de 550 €. Le conseil, à l'unanimité, décide d'accorder 550 € de subvention complémentaire

• Création d'une Zone d'Aménagement Différée (ZAD) à Masméjean; L'ancienne commune de St Maurice de Ventalon avait mis en place une ZAD sur les terrains situés à Masméjean entre la route et les routes vers La Tchourette, vers Troubat, vers la Ferme et de la Tchourette à la Ferme. Cette ZAD est devenue caduque depuis 3 ans. C'est un secteur constructible facilement (98 % de l'ancienne commune est en zone cœur du Parc) aussi le conseil à l'unanimité décide de redemander la mise en place d'une ZAD sur ce même secteur. Il charge aussi le maire de contacter l'Etablissement Public Foncier Régional afin de porter des acquisitions de terrains sur ce secteur.

•Renouvellement de la ligne de trésorerie de 318 000 € souscrite auprès du Crédit Agricole du Languedoc. La commune a engagé de nombreux travaux (aménagement de la Brousse, régularisation des captages, mise en place de système de traitement de l'eau, reprise de la canalisation de Caguefer,

aménagement du quai,...) avec d'importants délais de versement des subventions aussi il est proposé de reconduire cette ligne de crédit qui aujourd'hui nous coûte peu vu le niveau du marché monétaire. Voté à l'unanimité.

• Lancement d'une enquête publique pour Classement Déclassement de parcelles et de voies publiques au Cros et à l'Hôpital : Dans les 2 cas, il s'agit de déplacer la voie communale en accord avec les propriétaires. Au Cros, les familles Rouvière et Brunel demandent de valider la dérivation de la voie communale. Les derniers travaux ont fait l'objet d'un accord avec le maire (puisard à réaliser par Rouvière, mur amont à reprendre par Brunel et mur aval à reprendre par la Mairie). A l'Hôpital, c'est un accord entre la famille Bonnet et la mairie qui permet d'éloigner la voie de la maison en améliorant la desserte du village. Pour ces 2 dossiers, le conseil donne pouvoir au maire de lancer l'enquête publique.

• Convention avec la DGIFP sur les modalités d'encaissement en numéraire : Le maire présente la demande de convention proposée par la DGIFP. Les trésoreries disparaissent et à compter du 1 juillet 2020, il sera impossible de payer ses impôts autrement que par virement (informatique). Le DGIFP propose qu'à partir de cette date, il soit encore possible aux usagers de payer en chèque ou liquide ses dettes auprès du bureau de tabac. Cette convention est approuvée avec 5 abstentions et il est décidé d'une motion (13 Pour, 1 abstention) très majoritaire

Pont de Montvert
Sud Mont Lozère
conseil municipal
24 octobre 2019

Sont présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY
Excusés : Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Matthias CORNEVAUX, Al-

pour dénoncer cette situation préjudiciable à l'usager et notamment aux administrés les plus vulnérables (personnes âgées,...).

- Aménagement de l'aire des garages communaux et couvertures de box à sel à St Maurice de Ventalon : après consultation, 2 entreprises ont répondu, l'entreprise SB pour un montant de 12 527 € TTC et AB Travaux pour 16 938 € TTC. L'entreprise SB est retenue sachant que ces travaux sont financés à 40 %.

- Réfection du réseau AEP du quartier du Chambon (actuellement en plomb) : Le cabinet Mégret a lancé le marché qui intègre aussi la reprise d'un pluvial dégradé. 3 entreprises ont répondu, AB travaux pour 29 177 €, Rouvière pour 29 500 € et Galta pour 41 570 €. Vu la faible différence de prix entre les 2 premières entreprises et considérant que l'entreprise Rouvière est exemplaire dans le service après-vente (très disponible à la moindre fuite) le marché est donné à l'entreprise Rouvière. L'estimation administrative était à 45 000 € TTC.

3 – Débat sur la création d'un forfait assainissement annuel pour les usagers en assainissement collectif

Une enquête a été menée par la communauté de communes sur la tarification des services et il s'avère que toutes les communes concernées par de l'assainissement collectif ont introduit ce forfait. De plus dans notre commune, de nombreux usagers utilisent des sources privées et utilisent les stations d'épuration sans en payer le fonction-

nement. Pour le prochain conseil, une étude sera faite pour l'instauration d'un forfait de 30 € avec, en compensation, une baisse du prix au m3 d'eau traitée en assainissement collectif.

4 – Travaux

- Régularisation des captages du Masmin et de Biard en cours

- Programme de voirie terminé : quelques défauts route du Viala qui devront être repris.

- Traitement des réservoirs de Runes Champlong de Lozère, Finiels et Grizac en cours

- Travaux à la Brousse en cours (tranchées réseaux secs et eaux usées dans vieux village réalisées à 90 %).

- Le département a réalisé l'enrobé entre Chantecotte et le Temple et va réaliser l'aménagement de la RD 20 entre la gendarmerie et la place du Chambon (comme fait sur la sortie vers Florac avec des cunettes en béton de part et d'autre de la chaussée). La commune prendra à sa charge le réseau pluvial sous les cunettes.

- L'aménagement du chemin du Coustat à la Brousse a été réalisé, un devis est demandé sur le chemin du Coulet sur le programme 2019.

- Les garages communaux sont terminés.

- Les relais de téléphonie mobile sont en cours d'équipement 4G. Nous avons demandé que soit étudié le relèvement du pylône de la pierre plantée à Grizac dans le cadre de la résolution des zones blanches (Finialettes, La Brousse, Finiels, Prat Souteyran, Montgros, Rieumal, Champlong de Lo-

zère,...). Le responsable de Bouygues chargé d'étudier toutes les solutions viendra prochainement nous rencontrer.

- Sur le déploiement de la fibre, le conseil déplore la lenteur et les incohérences constatées chaque jour. L'entreprise Orange dit que 74 % des maisons sont raccordables alors qu'il n'en est rien. Une enquête va être menée rapidement pour voir la réalité. L'installation de la fibre sur Lhermet, Grizac et Le Villaret n'avance pas et le projet reste inconnu. Une intervention auprès des opérateurs lors d'une réunion d'avancée du projet sera sollicitée auprès de Sophie Pantel.

5 – Avancement des projets

- Le quai : après le lancement d'un concours qui a reçu 11 candidatures, 3 candidatures ont été retenues et ont pu présenter leurs solutions, une a été déclarée lauréate et les 2 autres ont été informées qu'elles n'étaient pas retenues. La candidature lauréate est l'équipe lozérienne « Le Compas dans l'œil ». Leur projet a été présenté à la population fin août qui a globalement approuvé le parti pris architectural. Quelques réflexions du conseil et de la population ont été portées auprès de l'équipe qui travaillera avec la commune à l'amélioration du projet. La concertation publique sera poursuivie sur ce dossier.

- La maison du Mont Lozère est portée par la communauté de communes et devrait être financée dans le cadre du contrat de ruralité 2020. Le projet de 1,8 M d'€ devrait être financé à 80 % et pour les

20 % restant, le Parc des Cévennes amènera 0,319 M d'€ provenant de la vente à la mairie de sa part de l'actuel écomusée. Les 0,041 M d'€ restant à la charge de la communauté de communes seront compensés par un loyer sur l'actuel Office du Tourisme qui sera alors dans ce grand projet. Pour les charges de fonctionnement, le PNC prendrait à sa charge 50 % et la mairie pourrait participer à la hauteur de 10 % car elle pourra ainsi utiliser la salle prévue de 70 m² et l'ascenseur pour une vraie accessibilité de la mairie. Ce dernier point devra être affiné mais le marché de maîtrise d'œuvre sera lancé sous 15 jours.

- Le Presbytère de Fraissinet : les travaux sont en voie d'achèvement et une négociation a été engagée avec l'établissement La Providence pour gérer le lieu de vie qui devrait accueillir des enfants de 6 à 12 ans.

- Le camping : les travaux de la première phase sont terminés mais l'architecte tarde à produire le marché pour la réfection d'un des 2 blocs sanitaires ce qui risque de compromettre sa réalisation pour l'été 2020.

- Le réseau de chaleur : Le SDEE a commandé une nouvelle étude auprès du bureau INSE qui s'avère moins intéressante qu'au départ. Avec la baisse du gaz et l'obligation pour certains locaux (maison médicale, HLM,...) de réaliser d'importants travaux intérieurs, l'étude conclue qu'il vaut mieux étudier des solutions par site et préconise une chaudière bois pour la maison du Mont Lozère. Le conseil décide l'abandon du projet et va étudier la solution pour la seule Maison

du Mont Lozère. Le PNC reste en place à la Maison du Mont Lozère pour 18 mois au moins donc pas de rencontres avec les associations pour le moment.

- Maison médicale : la aussi l'architecte n'a pas fourni les plans modifiés à notre demande. Ce projet sera porté par la communauté de communes.

6 – Divers

- La commémoration du 11 novembre aura lieu à 11 h avec appel aux morts pour les 3 communes historiques.

- Cinédoc aura lieu le 10 novembre à 17 h (séance gratuite).

- La fraise et le chasse neige de la Brousse sont opérationnels; une réunion pour la Viabilité Hivernale aura lieu le jeudi 7 novembre à 18 h avec les élus, les employés communaux et les prestataires extérieurs.

- Dominique Delmas a demandé sa mutation pour Balsièges sa commune de résidence.

- Mattias Brossard a demandé une aide de la mairie pour une générale de théâtre en 4 actes. Il lui sera demandé de préciser sa demande et de la coordonner avec les autres spectacles prévus (notamment la proposition de Pauline Labib de la Boulade).

- 100 ans de Paul Chapelle : une petite fête pourrait être organisée si la famille en accepte le principe. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 10

Ventalon
en Cévennes
conseil municipal
23 juillet 2019

Présents : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Camille LECAT, Marie-Christine LIEBER, Daniel MATHIEU, Emilie MERMET-BOUVIER, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Alain VENTURA

Représentés : Céline MATHIEU-STAAL, Loïc JEANJEAN

Excusés : Fabienne SALMERON

Absents : Anne-Marie DIDIER, Frédéric MOUREAU, Frédéric NADLER, Miriam ROESSEL

Secrétaire de séance : Alain VENTURA

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 mai 2019

Le compte rendu du conseil municipal du 18 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

Subvention à l'association Epi de Mains (remise au vote suite à défaut de quorum lors de la précédente séance du conseil municipal, conformément à l'article L2121-17 du code général de collectivités territoriales) et autres demandes de subvention reçues

Lors de la séance du conseil

municipal du 18 mai 2019, il avait été voté une subvention 2019 à l'association Epi de Mains d'un montant de 700 €. Cependant plusieurs élus s'étaient retirés du vote compte tenu de leur implication au sein de l'association (Véronique NUNGE, Camille LECAT, Jacques HUGON, Jean-Claude DAUTRY, Daniel MATHIEU). Cela a entraîné un défaut de quorum et le sujet doit être remis à l'ordre du jour. La nouvelle délibération relative à cette subvention sera valable même si le quorum n'est pas atteint lors de cette séance, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs il convient que les élus se positionnent sur d'autres demandes de subventions reçues (société de chasse de St Maurice et St Frézal de Ventalon, amicale des sapeurs-pompiers du Collet de Dèze).

Les élus votent à l'unanimité pour une subvention de 700 € à Epi de Mains, sachant que Véronique NUNGE, Camille LECAT, Jacques HUGON, Jean-Claude DAUTRY et Daniel MATHIEU se retirent du vote.

Les élus votent à l'unanimité une subvention de 250 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers du Collet de Dèze.

Camille LECAT fait le compte rendu d'une réunion qui a eu lieu en mairie avec les associations de chasse de la commune. Il propose le versement d'une subvention de 50 € à la société de chasse St Maurice et St Frézal de Ventalon : 9 votes pour, 3 abstentions, 1 vote contre.

Modification du temps de travail de l'agent communal Mickaël GUITTARD (création d'un poste à temps complet d'adjoint technique territorial)

Suite au départ en retraite de l'agent communal Philippe SZYMANSKI, il a été proposé à l'agent Mickaël GUITTARD de travailler à temps plein (soit 35 h. de travail hebdomadaires au lieu de 20 heures de travail hebdomadaires actuellement). Mickaël GUITTARD a donné son accord pour passer à temps plein. La commune a demandé l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion sur cette question, conformément à la procédure en cas de modification du temps de travail d'un agent de plus de 10 %. Le Comité Technique a rendu un avis favorable lors de sa séance du 13 juin 2019.

Il convient donc maintenant que la commune délibère pour créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet. Le poste actuel de Mickaël GUITTARD (adjoint technique territorial à temps non complet) sera supprimé par la suite. Le tableau des emplois de la commune sera modifié en tenant compte de ces changements.

Les élus votent pour la création de ce poste à l'unanimité.

Information : recrutement d'un cuisinier/cantinier pour l'école des Abrits

Suite à la démission pour raisons personnelles de Mme Mireille STEINFELD, la commune a lancé une procédure de

recrutement pour son remplacement, sachant que Mme STEINFELD quitte son poste au 15 septembre 2019. Cinq candidatures ont été reçues en mairie. Des entretiens de recrutement ont eu lieu la première semaine de juillet.

La candidature de M. David MONIER a été retenue. M. MONIER va signer un CDD de 4 mois avec la commune (du 1er septembre au 31 décembre 2019), ce qui permettra d'évaluer son adaptation au poste avant d'envisager la signature d'un contrat sur une durée plus longue.

Adhésion au service remplacement du Centre de Gestion

Suite à la grossesse de la secrétaire de mairie titulaire, Nadine KIRSCHLEGER, il est proposé l'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion, ce qui permettra à la commune de bénéficier des services d'un remplaçant du Centre de Gestion pendant la durée du congé maternité de Nadine KIRSCHLEGER (d'octobre 2019 à février 2020). Le remplaçant viendrait travailler 3 jours par semaine (21 heures) pour la commune de VENTALON EN CEVENNES. Le montant de sa rémunération sera calculé en fonction de son grade et sera multiplié par 1,3 ou 1,6 (commission du Centre de Gestion, variable selon le statut de l'agent, contractuel ou titulaire).

Par ailleurs, le contrat de Lucie DESAILLOUD pourrait être prolongé pendant la durée du congé maternité de Nadine KIRSCHLEGER, à hauteur de 3 jours de travail hebdomadaires (21 heures). L'adhésion au service rem-

placement est votée par les élus à l'unanimité.

Renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires

La commune de VENTALON EN CEVENNES est actuellement adhérente au contrat groupe d'assurances statutaires du Centre de Gestion, or l'assureur ETHIAS a décidé de résilier unilatéralement au 31 décembre 2019 le contrat groupe d'assurances statutaires souscrit pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2019. Le Centre de Gestion va donc lancer une consultation afin de souscrire un nouveau contrat groupe d'assurances statutaires. La commune doit donc délibérer pour pouvoir adhérer à un nouveau contrat groupe, sachant que la commune pourra choisir de ne pas donner suite selon les résultats définitifs de la consultation.

Vote pour à l'unanimité.

Forêt communale de Ventalon en Cévennes

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente le sujet. L'ONF a procédé au martelage début juillet 2019. Il est estimé que 2 000 m³ de pin laricio seront mis en vente. Les ventes devraient être organisées par l'ONF à l'automne 2019.

Afin de pouvoir réaliser des ventes de bois, la forêt doit disposer d'un document de gestion fixant les modalités de gestion sylvicole de la forêt. A titre transitoire, dans l'attente de la rédaction du document d'aménagement par l'ONF, la commune adoptera le plan simple de gestion du précédent propriétaire. Cela permettra l'autorisation des

travaux par le Parc National des Cévennes. La commune doit donc délibérer à ce propos.

Vote pour à l'unanimité.

Acquisition de l'emprise foncière du château d'eau de Pénens Haut

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente le sujet. Il est proposé aux élus d'acquérir pour l'euro symbolique à l'indivision CASSEL – SAURAT la parcelle D1015 à Pénens Haut correspondant à une partie de l'emprise foncière du château d'eau de Pénens Haut, ainsi que la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle D588 pour l'entretien des conduites AEP enterrées. La propriété CASSEL-SAURAT est actuellement en cours de vente. La signature doit donc intervenir rapidement chez Maître CHEVALIER, notaire à NIMES.

Les élus votent pour cette acquisition et la constitution d'une servitude de passage à l'unanimité.

Tarif facturé aux habitants de la commune pour l'enlèvement des encombrants

L'ancienne commune de Saint Frézal de Ventalon facturait l'enlèvement des encombrants aux habitants de la manière suivante :

- premier voyage par année civile : gratuit,
- voyages suivants au cours de la même année civile : 80 € par voyage.

Aucune délibération n'a été prise suite à la fusion des communes de Sait Frézal de Ventalon et de Saint Andéol de Clerguemort afin de fixer le tarif applicable sur

la commune nouvelle.

Il est donc proposé aux élus de délibérer sur cette question.

Vote des élus en faveur du maintien de ces tarifs, à l'unanimité.

Il sera demandé aux agents techniques d'évaluer précisément le nombre de voyages effectués par an, afin d'avoir une évaluation précise du coût des interventions.

Décisions modificatives budgétaires

Il est proposé aux élus de voter des décisions modificatives budgétaires (budget général et budget AEP), afin d'affiner les crédits inscrits lors du vote du budget primitif 2019. Ces modifications concernant principalement les dépenses de personnel en vue du recrutement d'un remplaçant du Centre de Gestion, ainsi que l'ajout d'imputations budgétaires non prévues au budget primitif.

Les élus votent pour ces deux décisions modificatives à l'unanimité.

Validation de factures de restauration du Relais de l'Espinas

Le gérant de la SCIC Le Relais de l'Espinas étant Camille LECAT, il convient que les élus valident le paiement par la commune de factures de restauration du Relais de l'Espinas : repas avec les intervenants du cabinet d'études OC'TEHA suite à la réunion PLU du 27 mai 2019 (facture de 68,68 € TTC), et repas de deux personnes dans le cadre de frais de réception communaux (facture de 28,60 € TTC).

Vote des élus en faveur du paiement de ces 2 factures,

sachant que Camille LECAT se retire du vote : unanimité pour.

Fixation du nombre et répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère

Lors du dernier conseil communautaire du 06 juin 2019, les élus ont délibéré pour fixer le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère, conformément aux dernières dispositions légales. Le nombre de sièges pour VENTALON EN CEVENNES est fixé à 1 (au lieu de 2 actuellement). Les communes doivent délibérer avant le 31 août 2019 pour confirmer leur accord sur cette répartition. Les élus votent au sujet de cette proposition de répartition des sièges : 8 votes contre, 4 abstentions, 1 vote pour. Cette proposition est donc rejetée par la commune.

Projet de création d'une bibliothèque multi-sites de niveau 1 de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère

La communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère (CCCML) porte un projet de création d'une bibliothèque multi-sites de niveau 1. La CCCML envisage de créer un poste de chargé de mission culture à temps partiel (17 h 30). Ce poste serait financé en partie par la participation financière des communes bénéficiant des services de cet agent.

La communauté de communes demande donc aux communes de délibérer pour s'engager à participer financièrement aux coûts de ce poste.

Pour la commune de VENTALON EN CEVENNES, la participation s'élèverait à 1 057,50 € par an, et l'agent recruté viendrait 1 heure par semaine (soit environ ½ journée par mois ou 47 heures par an) pour animer la bibliothèque de Lézinière ou faire des interventions en milieu scolaire.

Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS insiste sur l'avancée culturelle que ce type de prestations représente pour notre commune. L'idée de bénéficier de plus d'heures d'animations pour notre commune est évoquée. En tout cas, les élus s'accordent sur la nécessité de s'assurer de la mise en place effective de cette action sur le territoire de notre commune. Véronique NUNGE se propose pour être l'élue référente en la matière.

Les élus votent pour cette proposition de la communauté de communes : 11 votes pour, 2 abstentions.

Attributions de compensation communale 2019 suite à la proposition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférables de la communauté de communes

Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS présente le sujet. Suite à la proposition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère

a délibéré le 11 juillet 2019 pour arrêter le montant des attributions définitives des 19 communes membres, au titre de l'année 2019.

Les communes sont invitées à voter globalement et favorablement sur les compétences retenues et sur le montant définitif des attributions de compensations communales pour l'année 2019.

Les élus votent pour à l'unanimité.

Projet de réhabilitation du troisième bâtiment de l'Espinas

Camille LECAT fait le point sur l'avancée de ce projet. Il est actuellement envisagé d'avoir recours à un accompagnement de l'ADEFPAT pour définir les besoins et établir le projet de réhabilitation du troisième bâtiment de l'Espinas. Il s'agit d'un dispositif de la Région Occitanie pour aider un groupe de porteurs de projet à aller au bout de leur projet. Le coût total de cet accompagnement, qui correspond à 8 jours de travail d'un consultant, est de 11 710 €. La participation du porteur de projet s'élèverait à 1 170 €, le reste étant financé par la Région Occitanie.

La commune participerait à hauteur de 60 % des 1170 € (702 €). Le reste à payer (468 €) serait partagé entre les porteurs de projets et la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère, si celle-ci donne son accord. En effet une demande de participation sera faite à la CCCML par le groupe de porteurs de projet, le bâtiment concerné étant mis à disposition de la CCCML.

L'implication de la communauté de communes dans la

mise en œuvre de ce projet est donc à préciser. En effet ce projet pourrait dépasser le territoire purement communal et devenir un véritable projet intercommunal. Pierre-Emmanuel DAUTRY évoque la possibilité que le projet de reconstruction du troisième bâtiment de l'Espinas allie bois et pierre, du fait que la commune est propriétaire d'une forêt et pourrait fournir de la matière première. Par ailleurs il faudra envisager d'augmenter la capacité en eau des cuves de l'Espinas afin de faire face aux besoins en eau qui sont en permanente augmentation. Vote des élus pour le paiement de cette facture de l'ADEFPAT selon les modalités précisées : unanimité pour.

Section mini-pelle de la CUMA : facturation des services municipaux

Camille LECAT présente le sujet. La commune est membre de la section mini-pelle de la CUMA. Il a été convenu que la commune avait une priorité d'usage de la mini-pelle. Il s'avère que la commune fait profiter les autres membres de la section d'un certain nombre de services (entretien courant, transport). Le matériel nécessaire à l'entretien est acheté aux frais de la CUMA et l'agent communal Eric TAMISIER fait les réparations sur son temps de travail communal.

Il est donc envisagé de refacturer ces services (c'est-à-dire le nombre d'heures de travail et de tracteur effectué par les agents communaux) à la CUMA ou aux autres membres de la section mini-pelle.

Pour les réparations : les

heures de main d'œuvre seraient facturées 22 € à la CUMA (= coût de travail chargé de l'agent communal en charge des réparations).

Pour le transport : les frais (22 € par heure de travail + 10 € par heure de tracteur) seraient facturés aux membres de la section concernés, en bonne intelligence selon le dernier lieu d'utilisation de la mini-pelle entre la commune et les membres de la section mini-pelle.

Vote des élus en faveur de cette proposition : pour à l'unanimité.

Régularisation de la voie communale de Poussiels

Camille LECAT présente le sujet. Il s'agit d'un ancien projet. Il est envisagé de régulariser en partie la voie communale de Poussiels et son parking. Pour ce faire, il convient de réaliser un document d'arpentage actualisé pour la régularisation de cette voie communale au droit des parcelles cadastrées section 134A n° 270, 271, 272, 292, 324 et 325.

La commune a reçu un devis d'un montant de 1 020 € TTC du cabinet de géomètre MEGRET situé à Mende pour cette division parcellaire.

Il est précisé que les propriétaires actuels souhaitent vendre une parcelle contenant le parking de Poussiels à un de leurs voisins. Il est donc nécessaire d'effectuer cette régularisation foncière en amont de cette vente et de la régularisation de la voie communale et du parking.

Vote des élus en faveur de l'acceptation de ce devis et de l'acquisition à l'euro

symbolique des parties de parcelles contenant la voirie communale et le parking de Poussiels : unanimité pour.

Bureaux de vote de la commune en 2020

La commune doit faire part à la Préfecture avant le 31 juillet 2019 de ses souhaits concernant une éventuelle modification des bureaux de vote communaux et des emplacements d'affichage électoral à compter du 1er janvier 2020.

Les élus sont invités à exprimer leurs souhaits en la matière.

L'idée de créer un bureau de vote unique à L'Espinassas est évoquée. Mais les élus s'accordent sur le fait qu'il est préférable d'attendre l'élection du prochain conseil municipal pour laisser le choix aux prochains élus de modifier l'emplacement des bureaux de vote.

La mise en place d'événements favorisant la cohésion (fête des voisins, fête des anciens, etc) est aussi à creuser : la création d'un bureau de vote unique n'est pas forcément le seul élément permettant de favoriser cette cohésion communale, comme le fait remarquer Véronique NUNGE.

Les bureaux de vote resteront donc inchangés pour l'année 2020.

Convention verger de pommiers à L'Espinassas

Le projet de convention entre la commune et la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère concernant l'implantation du verger conservatoire de pommiers à L'Espinassas est présenté aux élus. Cette convention a été transmise à la CCCML pour signature.

Daniel MATHIEU explique qu'il s'agit d'un projet de conservation des variétés et de transmission des variétés. L'évolution du climat, avec le réchauffement climatique, fera partie intégrale de l'expérimentation de ce verger.

Marché de réhabilitation du pont de Loubreyrou

Une seule offre a été reçue suite à la publication du marché du pont de Loubreyrou. Il s'agit de l'offre de l'entreprise CHAPPELLE. Il s'avère que cette offre est non conforme. En effet, le bordereau des prix unitaires, pièce contractuelle du marché, n'a pas été complété en totalité et il manque un prix au détail estimatif. L'analyse technique n'a donc pas été effectuée.

Par conséquent la commune a demandé au Département de relancer la consultation.

Par ailleurs, une information est faite par Pierre-Emmanuel DAUTRY concernant le programme de voirie 2019 qui va démarrer cette semaine : tout d'abord Conches, puis Lézinière, Poussiels, la section de la route des Crêtes au col de Banette, le Géripon, ainsi que le Grenier. Les travaux de réfection de voirie seront interrompus au mois d'août durant les congés annuels des entreprises en charge du chantier.

Marie-Christine LIEBER précise qu'il conviendra d'envisager rapidement la réfection de la route allant au Masmin qui est en très mauvais état. Camille LECAT rappelle qu'en raison des travaux d'installation de fibre optique en cours, le conseil municipal avait décidé de reporter le maxi-

um de travaux de voirie à l'année suivante afin d'éviter l'ouverture de tranchées dans des routes nouvellement refaites.

Par ailleurs les élus débattent de la limitation des routes communales en terme de tonnage qu'il faudra préciser à l'avenir, certains poids-lourds s'engageant sur des routes malgré les panneaux d'interdiction. Enfin une information est donnée aux élus concernant les taux d'aides accordées au titre des amendes de police (exemples : 25 % pour la mise en place de ralentisseurs, 10 % pour les peintures de bandes réfléchissantes, 35 % pour les glissières de sécurité).

Départ de Emilie MERMET-BOUVIER à 20 h 50.

Déploiement de la fibre optique et projet d'enfouissement tuyau AEP vers le bassin de Loubreyrou

La commune a reçu quelques informations sur le déploiement du projet fibre optique qui sont présentées lors de la séance par Alain VENTURA.

Camille LECAT et Alain VENTURA ont reçu les représentants du Syndicat Mixte Lozère Numérique et du Département de la Lozère. Les études concernant le réseau de distribution sont en cours. Il est normalement prévu d'installer la fibre en aérien aux endroits où le réseau aérien est existant, en souterrain aux endroits où le réseau est déjà souterrain ou inexistant. Il a été demandé à la commune une dérogation d'enfouissement pour 4 nouveaux tronçons, le Syndicat Mixte argumentant qu'il serait

plus facile et rapide de déployer la fibre en aérien sur ces tronçons. La commune a refusé ces demandes dérogoires, estimant qu'il fallait privilégier la qualité du service rendu.

En terme de délais, on peut espérer une mise en place de la fibre optique courant 2020.

Le projet d'enfouissement d'un tuyau AEP vers le bassin de Loubreyrou (entre le pont et le réservoir de Loubreyrou) est évoqué par Alain VENTURA. Suite à la demande de la commune, une étude est en cours chez ORANGE afin que la commune puisse obtenir un devis pour l'enfouissement du tuyau d'eau avec la fibre optique sur cette partie.

Questions diverses

- Implantation d'une yourte sur un terrain communal

Un agent de l'ASA DFCI est actuellement en grande difficulté de logement et avec peu de moyens de déplacement. Un dispositif « DECLIC » a été mis en place, avec le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation), l'association Quoi de Neuf, le Conseil Départemental de la Lozère, l'AIPPH, la commune et la personne concernée afin de lui trouver une solution rapide de relogement. Une yourte pourrait être une solution efficace dans un premier temps. Serait-il possible de l'implanter sur un terrain communal? Une partie du terrain situé sous la crèche de St Fréal pourrait-elle convenir? Il faudra résoudre les problématiques de l'assainissement, de l'eau, de l'électricité. Il faudra aussi construire un plancher. Est-ce la meilleure solution,

sachant qu'il s'agit d'une solution de dépannage pour quelques mois ou un an?

Un camping d'environ 5 places pourrait être mis en place, afin d'avoir des hébergements d'urgence sur la commune et de prévoir une réglementation.

On pourrait conserver l'emprise de l'aire de jeux et prévoir des emplacements sur le reste de la parcelle (B621).

Il faudra spécifier, dans une éventuelle convention de mise à disposition du terrain, des règles par rapport au respect de l'environnement et du voisinage, et à la divagation des animaux. Les élus valident le principe de poursuivre cette réflexion de mise à disposition d'un terrain communal pour accueillir de l'hébergement d'urgence, en fixant des règles précises dans une éventuelle convention de mise à disposition et en veillant à conserver l'emprise de l'aire de jeu communale prévue.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 21 h 20.



Présents : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Jacques HUGON, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Marie-Christine LIEBER, Daniel MATHIEU, Frédéric MOUREAU, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Fabienne SALMERON, Alain VENTURA

Représentés : Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS

Excusés :

Absents : Anne-Marie DIDIER, Céline MATHIEU, Emilie MERMET-BOUVIER, Frédéric NADLER, Miriame ROESSEL

Secrétaire de séance : Jean-Claude DAUTRY

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 juillet 2019

Le compte rendu du conseil municipal du 23 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

Finances communales : compte-rendu réunion avec la Sous-Préfète et la DGFIP

Camille LECAT indique qu'un courrier confidentiel co-signé de la Préfète de la Lozère, de la Sous-Préfète de Florac et du Directeur départemental de la DGFIP a été reçu fin juillet en mairie. La Préfecture et la DGFIP alertent la commune sur l'état de ses finances : en se basant sur les capacités d'autofinancement des exercices comptables 2016,

2017 et 2018, la marge de manœuvre serait trop faible. Camille LECAT précise qu'une charge de fonctionnement de l'école de l'exercice 2017 avait été incorporée dans l'exercice du budget communal 2018, ce qui expliquerait le dépassement du seuil de vigilance de la capacité d'autofinancement. Le courrier met également en avant un ratio d'endettement trop élevé, au-dessus des seuils de vigilance : la dette représente 3400 euros par habitant.

Une réunion a eu lieu en mairie en présence de la Sous-Préfète et d'un représentant de la DGFIP pour envisager des solutions et redescendre en-dessous des seuils de vigilance. La diminution des charges de personnel pour l'exercice en cours et à venir est déjà acquise avec un départ en retraite. La réduction du personnel n'est pas envisageable. La renégociation des taux d'intérêts des emprunts serait une autre solution mais semble peu probable car la plupart des emprunts ont été contractés au Crédit Agricole.

Alain VENTURA a insisté lors de la réunion du manque d'aide des finances publiques et regrette un transfert de charge des trésoreries vers les mairies. Pierre-Emmanuel DAUTRY ajoute qu'auparavant, la mairie pouvait bénéficier des emplois aidés. Il indique également qu'une vente de bois aurait pu apporter des recettes significatives pour la commune mais qu'aucune offre satisfaisante (prix de rachat trop bas de la valeur estimée par l'ONF) n'a été émise : la vente aura lieu en gré à gré.

Vote d'une indemnité à la Trésorière du Collet de Dèze

Il est proposé aux élus de voter l'indemnité annuelle de la Trésorière du Collet de Dèze, conformément aux propositions reçues de la DGFIP (moyenne des dépenses de la commune sur les trois derniers exercices) :

- 414,61 € à Mme Marie-Paule GALLAS pour l'année 2019.

Vote des élus à l'unanimité pour.

Assurance statutaire du personnel communal

Suite à la résiliation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion par ETHIAS, le Centre de Gestion a lancé une nouvelle procédure de marché public afin de proposer un nouvel assureur statutaire aux collectivités. L'assureur retenu est le groupement SIACI ST HONORE/ GROUPAMA, qui propose un taux de cotisation global de 5,61 % pour les agents CNRACL (contre 4,97 % avec ETHIAS) et un taux de 1,06 % pour les agents IRCANTEC (contre 1,26 % avec ETHIAS) avec des garanties identiques au contrat actuel. Il est donc proposé aux élus d'adhérer au nouveau contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion pour une durée de 4 ans, à compter du 1er janvier 2020, auprès du groupement SIACI ST HONORE/ GROUPAMA.

Vote des élus : 12 votes pour, 1 abstention.

Convention de participation à la protection sociale complémentaire « risque

prévoyance »

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 offre la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé de leurs agents, fonctionnaires comme non titulaires de droit public et de droit privé. L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents actifs.

La convention de participation actuellement en vigueur pour la prévoyance arrive à échéance au 31 décembre 2019. Par délibération du 25 mars 2019, la commune de VENTAILON EN CEVENNES avait décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence proposée par le Centre de Gestion en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque prévoyance. A l'issue de la procédure, le Centre de Gestion a retenu l'offre proposée par le groupe VYV. Il est donc proposé aux élus d'adhérer à la convention de participation prévoyance conclue par le Centre de Gestion pour une durée de 6 ans avec le groupe VYV et par conséquent de signer une convention de participation avec le groupe VYV et une convention de gestion avec le Centre de Gestion représentant 0,03 % de la masse salariale annuelle. Le nouveau contrat sera ouvert à compter du 1er janvier 2020 et les agents qui le souhaitent pourront souscrire une prévoyance complémentaire. Camille LECAT propose la participation de la commune à hauteur d'un montant mensuel de 15 € par agent intéressé. Actuellement, deux agents sont concernés.

Vote des élus à l'unanimité pour.

Adhésion au réseau des communes forestières

La commune a reçu une proposition d'adhésion au réseau des collectivités forestières. L'adhésion annuelle coûte 100 €. La commune de SAINT ANDEOL DE CLERGUE-MORT était adhérente à ce réseau. Il est donc proposé aux élus de valider officiellement l'adhésion de la commune nouvelle à ce réseau. Pierre-Emmanuel DAUTRY précise que l'animation de l'association est majoritairement régionale et que l'échelon départemental reste encore très peu animé.

Vote des élus à l'unanimité pour.

Décision modificative n° 2

Il sera proposé aux élus de valider des virements de crédits au sein du budget principal de la commune et de l'eau, afin de procéder à des ajustements financiers. Pour le budget communal, cela concerne l'opération de réhabilitation de la mairie du Géripon dont les crédits sont insuffisants pour régler les dernières factures. Pour le budget AEP, il est nécessaire d'ajouter des crédits pour permettre le paiement de frais d'acte de notaire et le remboursement de consommations d'eau. Vote des élus à l'unanimité pour, pour les deux budgets concernés.

Contrats d'électricité de la commune

Camille LECAT indique que la fourniture de l'électricité de la commune est in-

tégralement avec EDF pour un budget annuel de 10 000 euros. Il présente une proposition du fournisseur ENERCOOP, dont l'argent est réinvesti dans la production d'énergies renouvelables au niveau régional. Le surcoût est estimé à 2000 euros et avait été budgétisé en 2019. L'éclairage public resterait chez EDF quant à sa spécificité.

Alain VENTURA informe les élus que la facture de gaz de l'école a pu être diminuée de moitié (passant de 2000 euros TTC à 1000 euros TTC) en négociant avec le fournisseur.

Vote des élus : 5 pour, 4 abstentions, 4 contre.

Renouvellement du bail avec l'association REGAIN

Le bail signé avec l'association REGAIN pour l'utilisation de la salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois s'est achevé le 10 octobre 2019. Camille LECAT propose aux élus de renouveler le bail pour une durée de 9 ans pour 1 € symbolique en conservant les clauses actuelles. Frédéric MOREAU intervient et se demande s'il ne serait pas plus logique que la salle soit communale plutôt qu'en bail avec une seule association. Jacques HUGON répond que le maire de l'époque n'avait pas envie que la commune prenne de telles charges et que l'association REGAIN va bientôt fêter ses 30 ans. Les élus demandent à ce que le bail soit renégocié et les clauses mises à jour (sous-location, usages prioritaires). Daniel MATHIEU demande également à connaître le coût annuel de la gestion de salle.



Vote des élus à l'unanimité pour, pour donner délégation à Camille LECAT pour renégocier le bail avec le Foyer Rural Regain.

Compétence eau

Alain VENTURA fait le point sur le sujet du transfert de la compétence eau à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère. La loi permettant le mécanisme de la minorité de blocage est toujours en discussion à l'Assemblée Nationale. Le blocage pourrait avoir lieu pour la compétence eau mais pas pour la compétence assainissement au sein de la communauté de communes. Cette situation génère des tensions entre les communes membres vu l'importance des enjeux.

Des études ont été rendues lors du COPIL du 5 novembre 2019 : les tarifs ont été définis et s'appliqueront normalement au 1er janvier 2020. Daniel MATHIEU demande ce qu'il adviendra des emprunts contractés par la commune sur le budget de l'eau : Alain VENTURA répond que la communauté de communes reprendra à sa charge l'ensemble des emprunts de la commune.

Régularisation de la voie communale de Poussiels

La commune a reçu un projet de document d'arpentage du cabinet de géomètre MEGRET, situé à Mende, pour la division parcellaire relative à la régularisation d'une partie de la voie communale de Poussiels et de son parking. La régularisation de cette voie communale concerne les parcelles cadastrées section 134A n° 270, 271, 272, 292, 324 et 325.

Camille LECAT précise que Monsieur Stéphane CLARISSE souhaite acquérir un morceau de parcelle qui n'est pas situé sur le parking.

Enfouissement réseaux Loubreyrou

Un devis pour le renforcement de l'adduction d'eau et l'enfouissement du réseau téléphonique filaire a été demandé à l'entreprise Rouvière par Alain VENTURA. L'objectif est de profiter des travaux d'enfouissement de la fibre en cours pour réaliser ces aménagements. Un devis a également été demandé à Orange dont les travaux télécom ont été estimés à 4 700 euros. Le devis de l'entreprise Rouvière est plus compétitif avec une estimation de 3 000 euros pour les travaux télécom et 19 000 euros pour l'adduction d'eau.

Camille LECAT propose de lancer une consultation et de demander trois devis différents. Orange sera prévenu de la démarche de la commune.

Vente propriété Penens Bas

M. Bernard BOLZE vend sa propriété à Penens Bas, achetée il y a 30 ans. Le bâtiment est en ruine mais l'état des murs n'est pas si dégradé et la surface des lieux présente un certain potentiel. M. Bernard BOLZE propose un prix de vente à 30 000 euros.

Frédéric MOUREAU indique au conseil municipal que la propriété est enclavée par ses terrains et que le futur propriétaire devra négocier sur ce point.

Camille LECAT propose de faire visiter la propriété

à la société Polygone. Un courrier sera également envoyé à M. Bernard BOLZE pour lui signifier le choix du conseil municipal de ne pas faire une offre d'achat de la propriété.

Rénovation du troisième bâtiment de l'Espinas

Un important projet de restauration est envisagé sur le troisième bâtiment de l'Espinas. Une réunion de consultation a eu lieu le 29 octobre 2019 pour réaliser un diagnostic territorial et réfléchir aux usages du troisième bâtiment. Le succès à l'état actuel de l'Espinas n'est plus à démontrer et le troisième bâtiment doit permettre à la structure d'aller plus loin encore. Un groupe d'appui au projet intégrant différents partenaires a été créé.

Le conseil municipal rappelle le rôle de la commune comme support du projet, en étant un moteur sans pour autant envisager un financement. Véronique NUNGE indique que la médiathèque départementale serait intéressée par le troisième bâtiment de l'Espinas.

Point sur la régularisation des captages et PLU

Camille LECAT explique les raisons du blocage de l'avancement du PLU : pour l'ARS, les restrictions d'usage de la ressource en eau constituent un point bloquant. Le projet de régularisation des captages est en cours et bientôt finalisé. L'enquête publique n'a pas encore eu lieu puisque Camille LECAT voulait soumettre au conseil municipal

la question de l'incorporation des réservoirs DFCI dans la régularisation des captages. Le conseil municipal n'est pas favorable à cette proposition.

Le conseil municipal décide d'orienter les textes du PLU vers les orientations de l'enquête publique.

Compte rendu de l'expédition Jacophonie – Regain à Petit Saguenay

Jacques HUGON présente ses remerciements à la commune et au conseil municipal pour le geste financier à l'organisation de l'expédition Jacophonie – Regain à Petit Saguenay au Québec. Il indique que 120 entrées ont été comptabilisées. Il est déjà envisagé une future visite des québécois en France.

Rallongement de prêt Polygone au hameau de l'Ayrolle

La Caisse des Dépôts et Consignations a proposé à Polygone un allongement d'une partie de sa dette. La commune s'était portée garante de ces emprunts par le passé, Polygone demande donc une réitération de garantie pour ce rallongement de dix ans qui n'affecte par les montants garantis. Le conseil municipal décide de ne pas voter dans l'attente d'informations supplémentaires, notamment sur la question de la durée de rallongement du bail.

Questions diverses

- Visite des ateliers relais
Véronique NUNGE demande la fréquence de visite des ateliers relais : Alain VENTURA indique la visite a lieu tous les

jeudis à 9 h 30. Il en profite pour faire le point sur l'avancée des locaux économiques : il y aura donc une partie brasserie et une partie atelier d'art ou poterie. Le loyer est estimé à environ 300 euros par local et la fin des travaux prévus pour début 2020.

- Fibre à l'Espinas
Véronique NUNGE demande si la fibre est prévue au hameau de l'Espinas et si la commune a une marge de manœuvre pour envisager son passage. Camille LECAT répond que le passage de la fibre à l'Espinas est inscrit dans le projet mais que la commune ne manquera pas d'appuyer la réalisation de ce passage.

- Contentieux aux Abrits
Camille LECAT informe le conseil municipal que le contentieux aux Abrits est réglé et qu'il a été donné raison à la commune.

- Vente CALISTRI
P i e r r e - E m m a n u e l DAUTRY indique que la vente avec M. CALISTRI pour régulariser le foncier de la crèche a eu lieu. M. CALISTRI cède également une partie de terrain sur la crèche et de la terrasse sur sa propriété pour 1 euro symbolique et la commune l'en remercie.

- Route sous le Grenier
Marie-Christine LIEBER demande s'il est prévu de goudronner la route sous le Grenier. Camille LECAT répond que c'était prévu pour cette année mais l'entreprise concernée n'a pas réalisé ces travaux. Ils seront inscrits au programme voirie de 2020.

- Détection du radon dans les lieux publics

Marie-Christine LIEBER indique au conseil municipal qu'un financement est à prévoir à l'école publique de 1 750 euros pour un dispositif d'extraction de l'air dans le cadre de la lutte contre le radon dans les bâtiments publics. Le conseil municipal donne un accord de principe pour la réalisation de cet aménagement.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 21 h 01.



Sentiers

Il est de ces sentiers, parfumés de violettes
Qui cachent quelquefois un faon et sa chevrette.

Il est de ces sentiers que les troupeaux endraillent
Et dont le ruban blanc s'effile maille à maille.

Il est de ces sentiers où les couleurs se mêlent
Et qui sont le sujet de belles aquarelles.

Il est de ces sentiers qui longent les rivières
Et qui, au cours du temps, sont des puits de lumière.

Il est de ces sentiers qui arpentent les monts
Et qu'avait empruntés notre ami Stevenson.

Il est de ces sentiers accrochés aux montagnes
Qui au cours de l'histoire ont épargné des bagnes.

Il est de ces sentiers, tapis au fond des bois
Qui guidaient camisards, désignés hors la loi.

Il est de ces sentiers traversant les fougères
Qui mènent au bancal du petit cimetière.

Il est de ces sentiers, où amours frémissants
Se sont épanouis jusques au firmament.

Il est de ces sentiers, sans nom et sans couleur
Qui caressent le cœur, qui stimulent l'esprit,
Et qui, tranquillement mènent au paradis.

■
Alain Pantel



Stevenson

On dit qu'il était venu voir
Si catholiques et protestants
Qui, il n'y a pas si longtemps
Avaient connu déchirements,
S'étaient enfin assagis.
Quelle était en ce temps leur vie.
En diligence, ils auraient pu
Faire route en continu,
Ç'aurait été plus confortable
Que par la queue, tirer le diable.

Refrain

Alors qu'est-il venu chercher ?
Le calme ou la sécurité ?
Ou peut-être la paix de l'âme
Dans le silence de nos montagnes ?

Lui qui venait de la cité
Où rien ne semblait lui manquer
Pour la bonne chère et le bon vin
Il n'avait qu'à tendre la main.
Et coucher dans sa fine toile
C'est bien mieux qu'à la belle étoile.
Les paradis artificiels, en ville
On peut bien les trouver
Plutôt que d'aller barouder !

Refrain

Seul, accompagné de son ânesse
Exprimant plutôt la tristesse,
Traînant lourdement la savate
Sur les pierres pointues ou plates,
Et le vent lui cinglant le visage,
La pluie bouchant le paysage,
Quelques branchages pour lit
Sauvagine pour compagnie.

Refrain

Mais peut être finalement
Ce n'était pas si déprimant
De découvrir notre Lozère !
Elle n'est pas autant sévère !
A perte de vue les montagnes
Voilà que le charme y gagne
Et ses forêts bariolées
Ne sont-elles pas toute beauté ?

Refrain

Alors de quitter la maison
N'a-t-il pas eu raison ?
Stevenson

■
Alice Rouméjon Bonnet



Naissance d'Aurore

Aurore, c'est le deuxième enfant de Nadine et Pierre-Emmanuel. On avait déjà célébré la naissance du premier, Thibault, il n'y a pas si longtemps. Elle est née à toute vitesse le jeudi 14 novembre dernier, c'est un beau bébé, à vrai dire on l'aurait parié en voyant son grand frère (et leurs auteurs), et on se réjouit avec les heureux parents et frère qu'on félicite, en plus !

C'est vrai que ça va faire bientôt un mois qu'elle est née, mais je m'étais dit que quelqu'un d'autre signalerait dans notre journal préféré l'heureux événement avant moi, et si c'est finalement tombé sur moi, je m'en félicite.

Ces jeunes couples qui ont des enfants, c'est merveilleux, c'est l'avenir de notre commune, de notre secteur, de notre choix de vie, c'est un espoir renouvelé, et ce prénom est celui des matins qui chantent, d'ailleurs j'attends impatiemment de voir ses célèbres doigts de rose.

Bienvenue et longue vie à toi, Aurore !

■

Jacques Hugon



Festival Contes et Rencontres en Lozère

2020

Elle est mon genre

A partir de 11 ans / 1h15



Une nuit, l'obsession cède à l'angoisse et il rêve qu'il échange son corps avec celui de sa femme. C'est le début d'un récit à plusieurs histoires : celle de la femme qui rencontre l'enfant qu'elle a décidé de ne pas avoir, celle de cette jupe qui cherche désespérément quelqu'un qui puisse la raccommo-der... Autant de légendes et d'histoires vraies qui resurgissent au moment où la réalité des droits des femmes interroge notre société.

« Une vraie réussite, un véritable bijou de finesse et de virtuosité verbale avec cette nouvelle création... Alberto Garcia Sanchez élève une fois de plus le conte à un niveau d'excellence appréciable et parvient à séduire tous les types de publics ». Le Monde

> Jeudi 27 février 19 h 00

Pont de Montvert – Le Labo de Masméjean

Auberge espagnole après le spectacle,
soupe et boissons offertes

En cas de forte neige, repli à la Maison du Mont-Lozère au
Pont-de-Montvert. Contact 06 80 13 55 46

Spectacle co-accueilli avec le Foyer rural Passe-Montagne et Le
Labo

Perché

A partir de 12 ans / 1h15



Valise à la main, cheveux peignés par tous les courants d'air du monde, ce baladin du vingt-et-unième siècle lance un nouvel art : conteur funambule sur corde vocale... Olivier réinvente le conte à la sauce contemporaine. Olivier s'amuse, sautille, pétille, jongle, s'étonne et nous étonne avec les frontières et les codes de cet art ancestral : celui de raconter des histoires.

« Olivier Ponsot a conquis son auditoire tant par sa joie de vivre communicative que par sa tendresse et la grande humanité qui traverse tout son répertoire ». Midi libre

> Vendredi 28 février 18 h 00

Saint-Frézal-de-Ventalon – Lieu-dit Le Temple

Soupe et dessert après le spectacle

Réservation obligatoire 04 66 45 54 04

Spectacle co-accueilli avec le Foyer rural Regain

Fédération départementale
des Foyers ruraux de Lozère